



SAFIC

Systeme d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales

ANALYSE-DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE RURALE DE TIMINIRI

JUILLET 2009



Union
Européenne

Mali

Réalisé par le Groupement GERAD/I-SEPT



Société d'Etudes
Polytechniques
(I- SEPT)

SOMMAIRE

0 - INTRODUCTION	4
0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC	4
0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION	4
0.2.1 Approche méthodologique générale	4
0-3 DIFFICULTES ET LIMITES E L'ETUDE	9
FICHE SIGNALETIQUE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE	11
I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	13
1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE	13
1.1.1 Fonctionnement des organes élus	13
1.1.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales	17
1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS	17
1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la Commune	17
1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux	18
1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la Commune	19
1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune	20
1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES	22
1.3.1 Présence des services déconcentrés	22
1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil	22
1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil	23
1-4 SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	23
II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	24
2.1 POTENTIALITES ECONOMIQUES	24
2.1.1 Ressources naturelles et physiques	24
2-2 LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE	26
2.2.1 Ressources humaines	26
2.2.2 Principales activités économiques	28
2.2.3 Les leviers de la croissance et du développement économique	31
2-3 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE	31
2.3.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique	31
2.3.2 Dynamique entrepreneuriale	33
2.3.3 Accessibilité aux institutions de financement	33
2.3.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux	34
2.3.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe	34
2.3.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale	36
2.3.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé	38
2-4 SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ECONOMIQUE	39
III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER	40
3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES	40
3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux	40
3.1.2 Performance de mobilisation des ressources	41
3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	48
3.2.1 Processus de budgétisation locale	48
3.2.2 Qualité de la dépenses	49
3.2.3 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales	52
3.2.4 Production et circulation de l'information	56
3.2.5 Contrôle de l'exécution du budget	56
3-3 SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER	56
IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE	57
4.1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL	57
4.2 CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL	57
4-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	58

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Descriptif du personnel communal</i>	18
<i>Tableau 2 : Personnel contractuel</i>	18
<i>Tableau 3 : Evolution des indicateurs de recettes per capita</i>	47
<i>Tableau 4 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Timiniri</i>	48
<i>Tableau 5 : Evolution des indicateurs de dépenses per capita</i>	50
<i>Tableau 6 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Timiniri</i>	50
<i>Tableau 7 : Tableau des équilibres financiers de la commune</i>	52

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'ethnie</i>	15
<i>Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon le village d'origine</i>	15
<i>Graphique 3 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction</i>	15
<i>Graphique 4 : Répartition par âge et sexe de la population</i>	27
<i>Graphique 5 : Répartition du cheptel de Timiniri</i>	29
<i>Graphique 6 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel</i>	42
<i>Graphique 7 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Timiniri</i>	43
<i>Graphique 8 : Evolution des ressources propres de la Commune de Timiniri</i>	44
<i>Graphique 9 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses</i>	45
<i>Graphique 10 : Niveau de recouvrement des principales recettes</i>	46
<i>Graphique 11 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune</i>	46
<i>Graphique 12 : Niveau d'exécution des principales dépenses</i>	49

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1 : Localisation de la Commune de Timiniri</i>	11
<i>Carte 2 : Distance par rapport au chef lieu de la Commune de Timiniri</i>	22
<i>Carte 3 : Répartition de la population de la Commune de Timiniri</i>	27
<i>Carte 4 : Origine des produits vendus dans le marché de la Commune de Timiniri</i>	35
<i>Carte 5 : Provenance des véhicules vers le marché de la Commune de Timiniri</i>	36
<i>Carte 6 : Provenance des motos vers le marché de la Commune de Timiniri</i>	37
<i>Carte 7 : Provenance des charrettes vers le marché de la Commune de Timiniri</i>	38
<i>Carte 8 : Equipements scolaires et sanitaire de la Commune de Timiniri</i>	53
<i>Carte 9 : Equipements hydrauliques de la Commune de Timiniri</i>	54
<i>Carte 10 : Equipements marchands de la Commune de Timiniri</i>	55

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AIVM :	Association Ille-et-Vilaine /Mopti
ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APH :	Action Promotion Humaine
ASACO :	Association de Santé Communautaire
BNDA :	Banque Nationale de Développement Agricole
CGS :	Comité de Gestion Scolaire
CT-DL :	Collectivité Territoriale – Développement Local
FENU :	Fonds d'Équipement des Nations-Unies
MARP :	Méthode Accélérée de Recherche Participative
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PACR :	Projet d'Appui aux Communes Rurales
PAMF :	Première Agence de Micro finance
PDSEC :	Plan de Développement Social, Economique et Culturel
PEALCD :	Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification
PRBP :	Projet de Réhabilitation des Barrages et Pistes
SAFIC :	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales
SFD :	Systèmes Financiers Décentralisés
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

0 - INTRODUCTION

0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC

Le Mali a amorcé une étape décisive dans le cadre de la décentralisation en créant trois ordres de Collectivités Territoriales que sont la Région, le Cercle et la Commune (urbaine ou rurale). Cette responsabilisation a été effective à travers le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales qui les place dans un environnement juridique et législatif favorable à la prise en charge entière de leur développement local respectif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les différentes études d'analyse-diagnostic du processus de décentralisation ont révélé la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement au profit des autorités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention du FENU, à travers le SAFIC, qui est en parfaite adhésion avec les besoins des autorités communales.

Le Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités (SAFIC) est un outil de diagnostic exhaustif de la situation institutionnelle, financière et économique de la Collectivité. Il est exécuté à travers le projet Collectivités Territoriales et Développement Local (CT-DL) qui représente une continuation du Projet d'Appui aux Communes Rurales du Mali dont le but est de soutenir la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de lutte contre la pauvreté au Mali.

L'objectif principal du SAFIC est de faire un état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation dans les secteurs de développement dont la gestion est transférée à la Commune. Ce processus vise à fournir des éléments permettant d'améliorer la mobilisation des ressources, ainsi que la gestion budgétaire, financière et économique de la Commune. La finalité de ce processus est de doter les communes d'outils leur permettant de fournir des services de qualité pour favoriser de meilleures conditions de vie à leur population respective.

0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

0.2.1 Approche méthodologique générale

La méthodologie utilisée répond aux besoins et attentes énoncés dans les termes de référence (TDR) où figurent les objectifs principaux et spécifiques de l'étude.

0.2.1.1 Rappel du phasage de l'étude

Les principales étapes de l'étude sont les suivantes :

⇒ **Mission préparatoire :**

- à Bamako pour l'harmonisation de la démarche avec tous les experts (Sénégal et Mali) ;
- à Mopti pour la prise de contact avec le CT-DL, les autorités administratives et locales (Assemblée régionale, Conseils de Cercle au niveau de Bandiagara et de Mopti pour le recrutement des enquêteurs locaux, Préfets des deux Cercles, ANICT, etc.),

⇒ **Préalables à la mise en œuvre des enquêtes :**

- élaboration et dépôt des dossiers d'enquête pour les Cercles de Bandiagara et de Mopti ;
- recrutement de 52 enquêteurs locaux au niveau de Mopti et de Bandiagara (32 pour Bandiagara et 20 pour Mopti) ;
- formation des enquêteurs locaux sur la base de l'approche retenue dans les dossiers d'enquête ;
- organisation des ateliers de lancement en vue d'informer les services techniques et les acteurs locaux d'une manière générale.

⇒ **Mise en œuvre des enquêtes :** elles ont concerné les trois volets de l'étude en conformité aux prescriptions des termes de références

• **Volet économique**, il a consisté en :

- une enquête exhaustive au niveau des marchés hebdomadaires et des gares routières à l'aide de questionnaires ;
- une enquête qualitative par focus-groups, avec l'application des outils de la MARP et du Genre ;
- une enquête à l'aide de fiches de collecte pour recueillir des données démographiques et recenser les infrastructures et équipements (au niveau des chefs de village de chaque Commune) ;
- une enquête au niveau des structures administratives, privées et communautaires à l'aide de fiches de collecte.

• **Volet financier**, il s'agit de l'exploitation des documents administratifs de chaque Commune, notamment :

- les comptes administratifs et financiers et/ou les comptes de gestion des cinq dernières années du maire ;
- les rôles numériques des cinq dernières années.

• **Volet organisationnel**, il a concerné :

- des séances de travail avec chaque équipe communale ;
- des entretiens avec les institutions étatiques et non étatiques présentes dans la Commune ;
- un diagnostic organisationnel approfondi des organisations communautaires les plus importantes.

0.2.1.2 Méthodologie en matière de diagnostic

La phase d'analyse-diagnostic représente une partie déterminante de la démarche. Ainsi, une analyse rétrospective et très fouillée des différentes composantes socio-économique de la Commune a été effectuée dans le but d'identifier les ressources et potentialités dont disposent la Commune, mais aussi les contraintes et les mécanismes d'adaptation des acteurs locaux.

Une attention toute particulière a été accordée à l'analyse sociale et du genre et a facilité la prise en compte de toutes les catégories sociales et socio-professionnelles dans le processus.

➤ **L'utilisation des fiches de collecte**

Des fiches préconçues ont permis aux enquêteurs de collecter des informations de base à l'échelle des villages. Quatre types de fiches de collecte ont été utilisés : *une fiche synoptique, une fiche des activités économiques, une fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et une fiche d'enquête du patrimoine des infrastructures.*

- **La fiche synoptique** comporte, pour chacun des villages, des rubriques relatives :
 - 1) à la localisation géographique et aux données démographiques ;
 - 2) aux équipements sanitaires, scolaires, marchands, socioéconomiques, hydrauliques, etc.;
 - 3) à la dynamique organisationnelle et partenariale ;
 - 4) aux activités économiques principales et secondaires ;
 - 5) Les potentialités de la zone ;
 - 6) les contraintes au développement et les pistes de solutions.

Les principales personnes ressource de chaque village (chefs de village, présidents d'organisations communautaires de base, représentants des services techniques publics, etc.) ont été sollicitées pour fournir ces informations.

- **La fiche des activités économiques** a permis de cerner pour chaque village les activités économiques déroulées de manière continue (boutique, magasin, officine, etc.)
- **La fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et celle du patrimoine d'infrastructures** sera principalement appliqué par l'ingénieur en génie rural. Il a facilité la connaissance approfondie du patrimoine bâtie de la Commune, ainsi que des infrastructures de désenclavement.

➤ **Les enquêtes qualitatives**

Les enquêtes qualitatives ont été exécutées à partir de guides d'entretien basés sur la MARP et le GENRE. Elles ont pris la forme d'assemblées villageoises où ont été conviées les personnes ressources de chaque sous-zone. Il convient de signaler que, pour une plus grande implication de la gente féminine, l'assemblée sera scindée en deux groupes (le groupe des hommes et celui des femmes). Les outils diagnostic GENRE et ceux de la MARP ont été

utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés.

- **Les outils de diagnostic MARP** les plus pertinents pour recueillir les informations ont été utilisés. Ces outils sont pour la plupart des représentations graphiques maîtrisables par la population rurale. Ils sont générateurs d'informations pertinentes et fiables en très peu de temps. Cette approche traduit le souci d'une démarche participative et permet de générer des discussions ouvertes avec les leaders d'opinion de la zone. Ces discussions ont été globalement orientées vers la perception des populations sur les services communautaires. Les différents outils utilisés sont :
 - la carte des ressources et la carte sociale : afin d'apprécier les besoins et les potentialités de la zone ;
 - les calendriers journaliers et saisonniers : pour cerner la charge de travail respective de chaque composante de la société ;
 - les diagrammes de venn et des flux : en vue de connaître et d'analyser les différentes structures de base, ainsi que les partenaires intervenant dans la localité ;
 - le diagramme (pyramide) de classification : variante de l'arbre à problème, a facilité l'identification et la priorisation des problèmes, ainsi que les solutions qui y sont liées.

- **L'analyse selon le Genre**, à partir du potentiel et des opportunités de développement local, a permis d'établir les différences et les inégalités dans l'accès aux ressources et le partage des rôles. Elle a été axée d'une part, sur **l'analyse socio-économique du genre** de manière à permettre aux groupes dits vulnérables d'identifier leurs propres contraintes, de déterminer les solutions tout en participant au processus d'exécution des actions retenues ; et d'autre part, sur **la méthode d'évaluation des bénéficiaires** sur les services fournis par la Commune. Les outils utilisés sont :
 - **Le cadre d'analyse de Havard** : les principaux volets abordés sont :
 - *le profil des activités*, à travers le recensement de toutes les tâches pertinentes liées à la vie économique, sociale et à la responsabilité communautaire ;
 - *le profil accès et contrôle* des ressources.

Au niveau de chaque volet, il a été identifié les facteurs d'influence politique, sociale et économique (existence ou non de stéréotypes). Ce diagnostic a facilité l'identification des contraintes majeures à l'atteinte des niveaux supérieurs de développement et de pouvoir des groupes dits vulnérables.

- **L'analyse des déterminants des problèmes identifiés** : elle a facilité l'identification des causes des problèmes et d'effectuer la hiérarchie des causes immédiates, intermédiaire et de base (ou structurelle). Par la suite, a été établi la chaîne des relations cause – effets en vue de développer la stratégie d'intervention et de déterminer les objectifs fixés et les résultats à atteindre, mais d'identifier également les facteurs de risques.

- **L'évaluation des bénéficiaires** : notamment à travers :

- le niveau d'adéquation entre leurs priorités et les allocations budgétaires ;
- l'effet/impact des services communaux sur leurs conditions de vie.

Les enquêtes qualitatives ont été déroulées au niveau de certains villages choisis sur la base d'un échantillonnage qui relève d'un choix raisonné. Ainsi, l'ensemble des outils (MARF et GENRE) ont été déroulés au niveau du village de Diangassagou, chef lieu de Commune du fait du rôle important qu'il joue dans la Commune.

0.2.2 Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée suivant deux principales étapes :

- les activités préparatoires ;
- les enquêtes de terrain.

⇒ **Les activités préparatoires** : elles s'articulent autour de réunions d'harmonisation et d'ateliers d'échanges dans le but de promouvoir la mise en synergie :

- les réunions d'harmonisation : la mission a débuté par la prise de contact avec les autorités du projet afin de leur présenter la démarche retenue. Des entretiens ont été également organisés avec les autorités locales et administratives de la région de Mopti, ainsi que du Cercle de Bandiagara. Il s'agit principalement du Président de l'Assemblée Régionale de Mopti, du Préfet et du Président du Cercle de Bandiagara. Les services déconcentrés de l'Etat ont également été la cible des entretiens, notamment, l'ANICT, la DRSIAP-M, les services des impôts du Cercle de Bandiagara, ainsi que les perceptions de Bandiagara et de Ningari. Les entretiens ont globalement porté sur l'harmonisation de la démarche, ainsi que la collecte d'informations sur les communes cibles de l'étude ;
- l'atelier de mise à niveau des enquêteurs : l'approche du consultant s'est basée sur le recrutement d'enquêteurs locaux pour la collecte des données de base. Ces enquêteurs ont exécuté leur mission de collecte de données sous la supervision de chefs d'équipe. Au préalable, un atelier de mise à niveau a été organisé afin de promouvoir une compréhension commune de la méthodologie de collecte de donnée. Tout ce processus a été mené sous la supervision du Conseil de Cercle de Bandiagara qui est la personnalité morale regroupant les Communes d'intervention du SAFIC dans le Cercle de Bandiagara.



Photos formation

- l'atelier de lancement de l'étude : il s'agit d'un cadre de présentation de l'approche et d'échanges avec les différents représentants du CLOC-SAD du Cercle de Bandiagara. L'organisation de cette rencontre a été coordonnée par le préfet du cercle de Bandiagara, qui a d'ailleurs assuré la présidence de la séance. Il a permis d'une part, d'informer les autorités communales sur la collecte de données au niveau de leur collectivité respective, et d'autre part de promouvoir l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution de l'étude.



Photos Atelier

⇒ **Les enquêtes de terrain** : La collecte de données a été réalisée à travers des enquêtes qualitatives et l'exploitation de données statistiques.

- Les enquêtes qualitatives : elles ont été exécutées à partir d'outils de collecte basés sur la MARP, le GENRE et l'analyse institutionnelle. Elles ont pris la forme d'assemblée villageoise ou d'entretien de groupe avec les autorités communales où ont été conviées les personnes ressources locales. Les outils de diagnostic ont été utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés. Leur utilisation conjointe a facilité l'analyse des besoins pratiques et stratégiques des communes cibles du SAFIC.
- L'exploitation des données statistiques : il s'agit des rôles numériques permettant d'apprécier les matières imposables de la Commune, des comptes administratifs du Maire, ainsi que des comptes de gestion des percepteurs. Par ailleurs, les données statistiques des villages de chaque Commune ont été collectées dans le but de fournir la cartographie des différentes ressources de chaque localité.

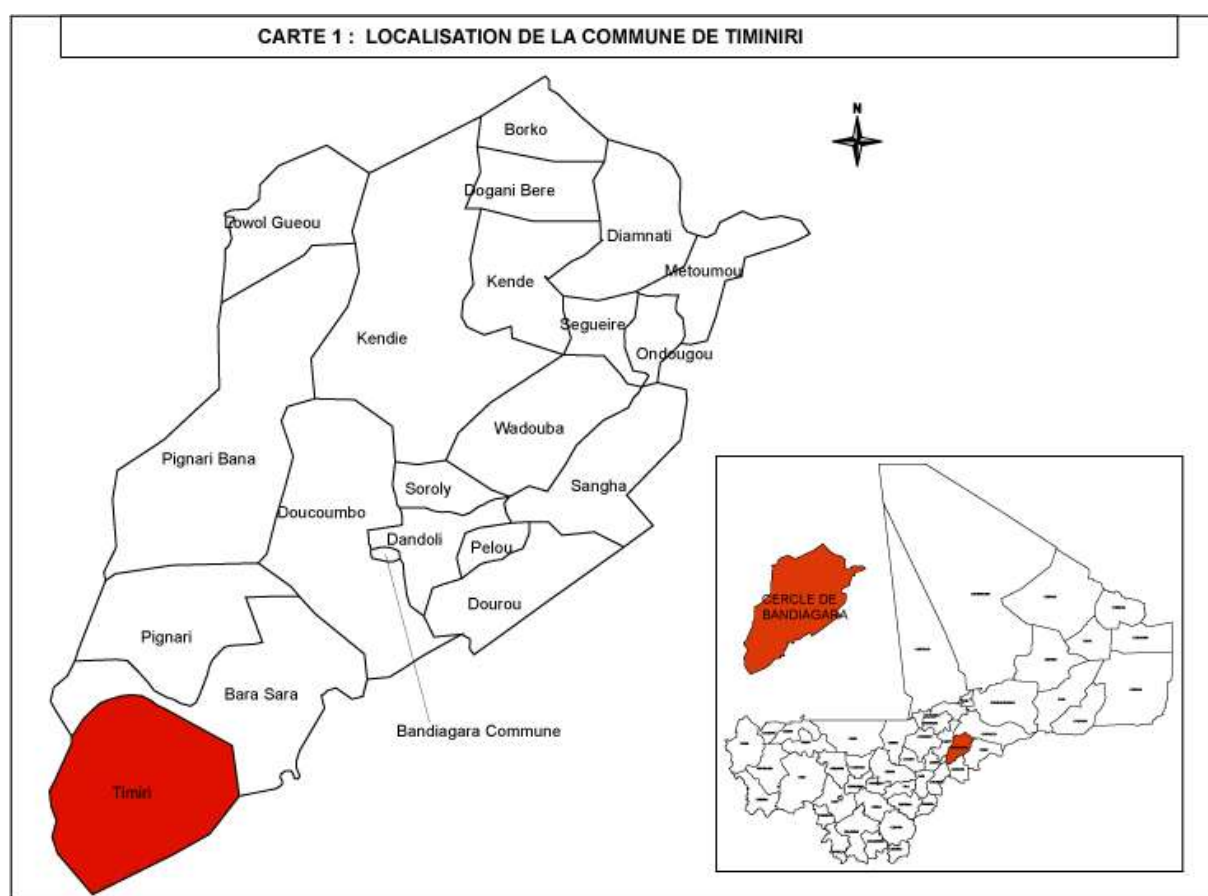
0-3 DIFFICULTES ET LIMITES E L'ETUDE

La commune de Timiniri est caractérisée par un relief accidenté et une absence criarde des pistes de communication. Elle est donc difficile d'accès. Lors des enquêtes du diagnostic, certains villages ne se situant pas sur les pistes praticables étaient quasi inaccessibles. Donc la première difficulté de la commune réside dans son accessibilité.

En deuxième ressort, la difficulté rencontrée est la faiblesse de mobilisation des populations. Peu de personnes étaient présentes pendant les séances MARP. Toutefois, cette faiblesse de la mobilisation n'est qu'un prélude au nombre réduit d'organisation de base.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Timiniri intègre la région administrative de Mopti et est rattachée au Cercle de Bandiagara. Elle est créée par le décret n°96-059 ANRM du 04 novembre 1996 portant création des communes. Timiniri est située au sud de la commune de Bandiagara. C'est une commune constituée de 29 villages. Elle est difficile d'accès, le relief accidenté étant un obstacle à la circulation. Timiniri est au nord de la commune de Bara-Sara, à l'est de Dimbal-Habe, au sud de Segue-Iré, au sud-Ouest de Timissa et à l'Ouest de Fakala. Timiniri, du point de vue géographique est logée en plein pays Dogon.



La commune de Timiniri a une population de 15927 habitants répartis dans 29 villages. La distribution spatiale de la population montre des disparités à l'échelle de la commune. En effet, on constate une forte concentration humaine dans les villages situés dans la partie Est, une concentration relativement importante dans les villages du nord, un vide dans le centre et un sous peuplement dans la partie ouest et sud de la commune. Du point de vue économique, la commune de Timiniri est fortement dominée par l'activité agricole. A côté de l'agriculture, l'élevage, le commerce constituent des activités économiques importantes.

Du point de vue social, la commune de Timiniri est une commune jeune et socialement homogène. En effet, les Dogons constituent le groupe ethnique majoritaire de la commune.

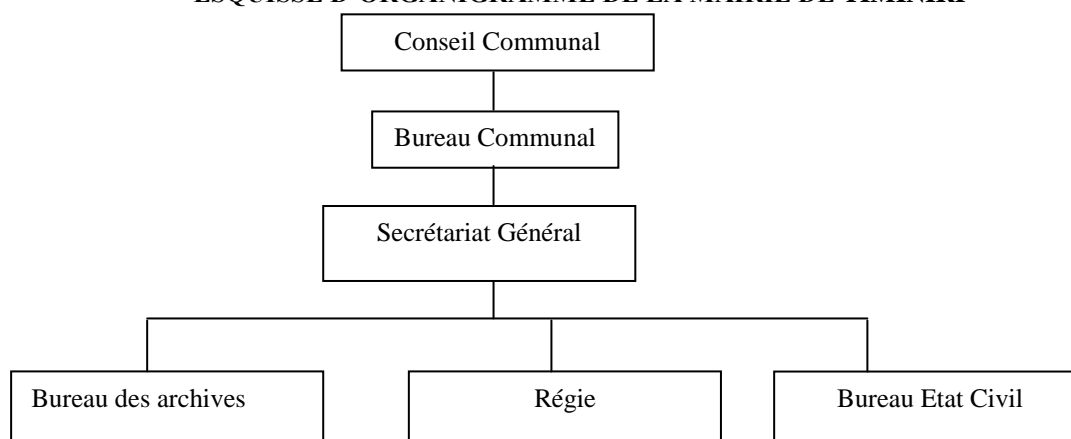
C'est au plan physique que la commune de Timiniri connaît des difficultés qui sont consécutives à la rudesse du climat, à un relief accidenté etc. Timiniri est en définitive une commune sous équipée avec peu d'infrastructures sociales de bases.

I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE

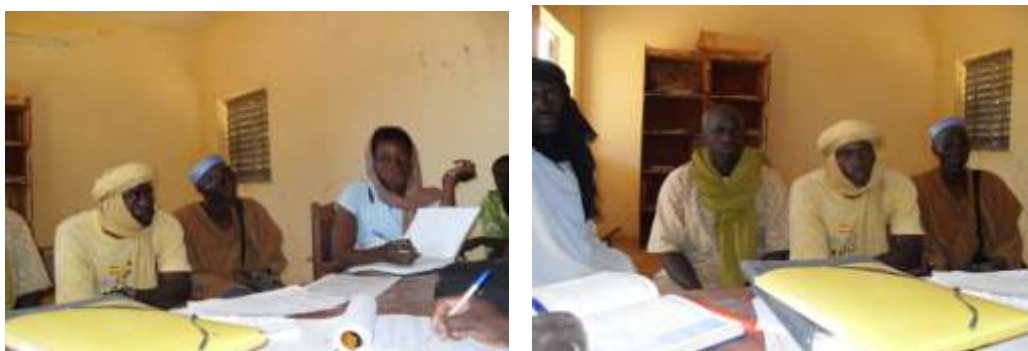
L'analyse descriptive des différents organes décisionnels et commissions techniques de la mairie, met l'accent sur le fonctionnement interne des organes, le respect des normes établies, la qualité des ressources humaines, ainsi que leurs conditions de travail.

ESQUISSE D'ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE TIMINIRI



1.1.1 Fonctionnement des organes élus

La mairie de Timiniri est composée d'un organe exécutif représenté par le bureau communal et d'un organe délibérant qu'est le conseil communal appuyé par les commissions techniques.



1.1.1.1 L'organe exécutif : le Bureau communal

➤ **Présentation**

Le maire est le président de l'organe exécutif de la commune. Il est responsable de la mise en œuvre dans sa commune de la politique de développement économique et social définie par le gouvernement.

La loi 95.034 portant code des collectivités territoriales fixe les attributions du maire. Il stipule que le maire est le représentant de la collectivité et à ce titre, il est chargé de gérer les affaires de la commune.

Il a pour mission entre autres « la préparation du projet de budget de la commune et son exécution, la gestion du personnel communal, la gestion et l'organisation des biens de la commune, l'application de la politique d'aménagement, d'assainissement et d'entretien de la voirie communale, la police administrative... »

➤ **Fonctionnement**

Ainsi le maire constitue le personnage central au sein de la commune. Il doit impulser et animer la dynamique de développement économique, social et culturel. Il est l'ordonnateur de la commune et il est assisté dans sa tâche par le bureau communal constitué de ses adjoints :

- 1^{er} Adjoint est chargé des finances ;
- 2^{ème} Adjoint est chargé de l'état civil ;
- 3^{ème} Adjoint est chargé de l'éducation et de la santé.

Le 2^{ème} Adjoint chargé de l'état civil ne s'occupe plus de la gestion de ce secteur. En effet il ne maîtrise pas les techniques de gestion et beaucoup d'erreurs ont été constatées conduisant à une annulation de feuillets pour l'année 2008.

L'absence d'instruction constitue une limite pour certains conseillers dans la réalisation de leur mission.

1.1.1.2 L'organe délibérant : le conseil communal

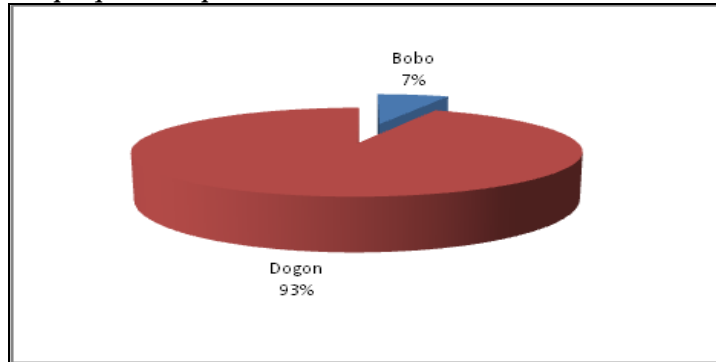
➤ **Présentation**

Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Il est consulté sur toutes les questions intéressant la commune, notamment celles relatives aux projets d'aménagement et d'équipement.

Le conseil communal de Timiniri compte 15 membres suite au décès de deux élus. Les élus ont un mandat de cinq (5) ans. Le conseil est exclusivement composé d'hommes. Cette situation résulte souvent de pesanteurs socioculturelles fortes en milieu rural où les femmes sont confinées dans les travaux domestiques. Elles participent rarement à la gestion des affaires publiques.

L'homogénéité du conseil se manifeste aussi d'une part au niveau de la composition ethnique avec une prédominance des Dogons. Un seul conseiller est Bobo. D'autre part tous les conseillers communaux sont des agriculteurs.

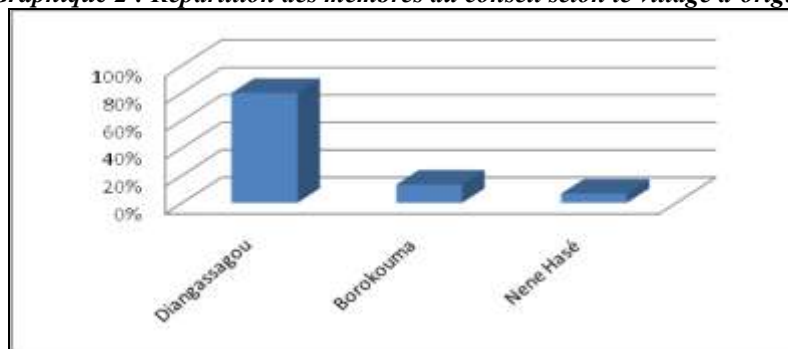
Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'ethnie



Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

Les élus proviennent seulement de trois villages sur un total de 29 que compte la commune. Parmi ceux-ci Diangassagou a quatorze (14) conseillers communaux dont les 71% sont de la même famille. On assiste à une gestion familiale de la commune. Cette situation entraîne une concentration des pouvoirs entre les mains d'un même groupe familial, ce qui est préjudiciable à la gestion communautaire. De même la transparence n'est pas garantie dans la gestion des affaires publiques.

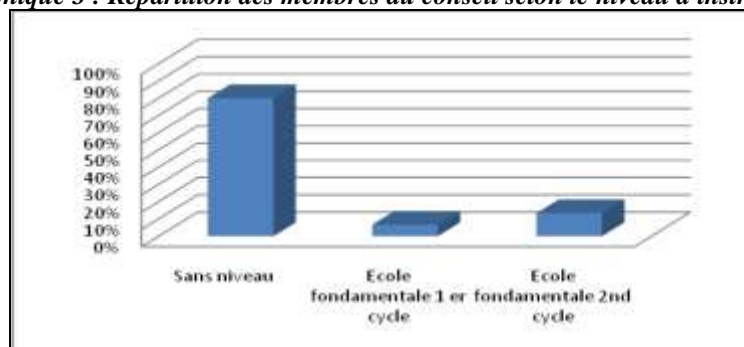
Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon le village d'origine



Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

Le niveau d'éducation est très faible, 80% des membres du conseil sont analphabètes. Le maire a seulement le niveau du 1^{er} cycle. Seuls deux conseillers dont le 3^{ème} adjoint ont atteint le 2nd cycle. Cette faiblesse du niveau d'instruction des conseillers se déteint sur la mauvaise qualité de la gestion de la commune.

Graphique 3 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction



Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

➤ **Fonctionnement**

• **Tenue régulière des réunions**

La tenue des quatre sessions obligatoires par année n'est pas respectée. Les convocations sont verbales. Le secrétaire général a pris l'habitude d'émarger à la place de certaines personnes présentes sous le prétexte qu'elles ne savent pas signer. Le préfet a dû intervenir pour faire cesser cette pratique.

• **Niveau de participation des élus**

Le niveau de participation des élus n'est pas satisfaisant. La méconnaissance par les élus de leurs prérogatives fait qu'ils ne trouvent pas l'utilité de participer aux sessions du conseil. D'ailleurs, la commune compte un élu membre de l'assemblée régionale qui affirme n'avoir jamais participé aux sessions de l'instance régionale.

⇒ **Les commissions techniques**

Le conseil communal de Timiniri a créé en son sein 3 commissions techniques. Les commissions sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur des questions intéressant la commune. Pour cela elles doivent procéder à une étude approfondie des projets et proposer des solutions au maire.

Cependant au niveau de Timiniri, les commissions n'existent que de nom. Elles ne tiennent pas de réunions et n'ont jamais fonctionné. La faiblesse du niveau d'instruction justifie l'incapacité des membres de ces commissions à conduire des études ou à se prononcer sur des questions techniques.

Les commissions créées sont :

- la commission Etat civil ;
- la commission sécurité alimentaire ;
- la commission éducation et santé.

Recommandations

- *Renforcer les capacités des élus en gestion administrative et financières pour leur permettre d'exercer correctement leur mission ;*
- *Instaurer une meilleure coopération entre le maire et ses adjoints pour une administration et une gestion concertée ;*
- *Réorganiser le fonctionnement du bureau communal en instaurant un programme de rencontre hebdomadaire sanctionné par des procès verbaux.*
- *Renforcer les capacités des membres des commissions ;*
- *Mettre à la disposition de ces commissions des personnes ressources notamment les services déconcentrés pour les appuyer.*

1.1.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales

1.1.2.1 Accès des citoyens à l'information

Dans le cadre d'une démocratie, les populations élisent leurs représentants qui assurent la gestion de la commune et gardent un droit de regard sur la gestion des affaires locales, c'est la participation citoyenne. Les représentants élus des populations ont l'obligation de rendre compte à leurs mandants, c'est le principe de l'imputabilité.

Des rencontres périodiques sont organisées entre les conseillers et les chefs de villages en cas de mise en œuvre d'un projet d'investissement. De même lors de l'élaboration du budget, des débats publics sont organisés avec les populations.

1.1.2.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales

La participation des populations dans la gestion des affaires communales est effective. Par exemple, les citoyens sont impliqués, à travers l'ASACO, à la gestion des affaires de la santé. L'ASACO est une structure qui s'occupe de la gestion des problèmes du CSCOM. Elle a été mise en place à la faveur des lois portant réforme du secteur de la santé. Elle regroupe des personnes désignées démocratiquement par les populations locales.

Outre la santé, les populations participent dans la gestion des affaires scolaires à travers les comités de gestion scolaires. Ceux existent dans la plupart des écoles et s'occupent des affaires scolaires. Ils contribuent positivement à la promotion de l'éducation.

1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS

1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la Commune

La loi N° 95-034 modifiée par la loi N° 98-066 du 30 décembre 1998 portant code des collectivités territoriales du Mali, stipule en son article 14 que « le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la Commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel ».

Les Collectivités Territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel. Dans ce cadre, la commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de 5 ans. Dans sa mission de développement local, la commune est appuyée par des partenaires au développement, projet et ONG notamment :

- APH : Barrages et puits, cantines scolaires ;
- PRBP: Barrages ;
- YAK-TU : Alphabétisation des femmes ;

- MOLIBEMO : Sécurité alimentaire ;
- AIVM : Equipements sanitaires.

1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux

Le maire est appuyé dans sa mission de gestion de la commune par des services techniques composés d'un secrétariat général, d'une régie et d'un bureau d'état civil. Le tableau ci-dessous indique les missions et prérogatives de chaque structure.

Tableau 1 : Descriptif du personnel communal

Acteurs	Missions/Objectifs/ Rôles et Responsabilités
Secrétaire Général	Elle assiste le maire dans la gestion administrative des services de la collectivité L'instabilité des agents au poste de secrétaire général a porté un coup dur à la gestion de la commune. Le secrétariat général, est assuré par une contractuelle (de la famille du maire) qui n'a pas les compétences requises pour assurer la fonction. Le secrétariat général n'est pas fonctionnel. Il n'y a aucun document important de la commune. Les documents sont éparpillés entre les domiciles des élus communaux. Le registre de délibération est très mal tenu. Les délibérations, procès verbaux et comptes rendus sont mal rédigés et libellés sous la même forme.
Régisseur des Recettes	La régie est assurée par un aide comptable, le service est inexistant. Les documents financiers tels que les rôles, budgets, comptes administratifs, fiches de comptabilité et dossiers de marchés publics qui retracent la gestion de la commune n'ont pas été retrouvés en grand nombre. Une ou deux copies de certains types de documents ont pu être récupérés. Il faut noter que ceux obtenus ne sont pas significatifs. Par ailleurs, il ya un malentendu entre le maire et le régisseur des recettes. Le maire l'accuse de détourner l'argent de la commune. Cette crise de confiance a entraîné la suspension de l'activité de l'agent.
Bureau d'Etat civil	La commune de Timiniri dispose : <ul style="list-style-type: none"> • d'un centre d'état civil principal fonctionnel • de 10 centres de déclaration dont un seul est fonctionnel. Les registres de déclaration de naissance ordinaire et naissance spéciale retrouvés sont les seuls tenus. Il n'existe pas de registre de mariage ou de décès. Le registre 2008 n'est pas encore arrêté et la commune n'a pas encore payé les registres 2009. L'adjoint chargé de l'Etat civil a décidé d'arrêter de s'en occuper car il ne maîtrise pas le processus et il a beaucoup de feuillets annulés pour l'année 2008. La faiblesse provient de l'incompétence des agents chargés de l'état civil et du manque de formation des populations de la commune

⇒ **Qualité des ressources humaines**

La mairie dispose d'un personnel contractuel comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Personnel contractuel

Personnel contractuel	
Secrétaire générale	Contractuelle Catégorie B
Régisseur des recettes	Contractuel Catégorie C (aide comptable)
Deux matrones	Protocole d'entente
Cinq enseignants	Protocole d'entente
Un aide soignant	Protocole d'entente

Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

Le personnel est recruté après choix et délibération du conseil communal. Le recrutement du personnel est soumis à l'approbation de la tutelle.

⇒ **Ressources matérielles et logistiques**

Le local est très dépravé. Les termites rongent les portes, armoires et étagères.

1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la Commune

1.2.3.1 Niveau d'exercice des compétences dans les différents domaines

Avec l'entame du processus de décentralisation, les communes ont vu accroître leurs responsabilités. C'est ainsi qu'avec les nouvelles dispositions du code de l'administration territoriale, les autorités sont décentralisées et proches des citoyens. Toutefois pour mener à bien leurs missions qui sont le développement économique et social de leur localité, la commune doit veiller au bon fonctionnement de toutes ses structures. D'où la nécessité d'une gestion efficiente de la commune et un processus décisionnel adapté qui prend en compte tous les acteurs du développement local.

Pour se faire, il faudrait dégager les missions à réaliser par les différentes structures communales ainsi que les voies et moyens pour y parvenir. En outre, il faudrait élaborer des objectifs en tenant compte des possibilités des moyens disponibles. Et à cet effet le budget joue un rôle important. Les différents services et commissions doivent être davantage impliqués dans l'élaboration du budget. Des objectifs clairs doivent être assignés à chaque service et les moyens nécessaires doivent être mis à leur disposition.

La gestion de la commune de Timiniri sera appréciée à partir du processus de planification, des procédures de passation des marchés et du niveau de gestion des archives de la mairie.

⇒ **Processus de planification**

La commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de 5 ans. Mais ce plan ne fait pas l'objet de suivi.

⇒ **Respect des procédures de passation des marchés**

Les procédures de passation de marché étaient mises en œuvre par le Centre Conseil de Cercle (CCC) qui prenaient en charge tout le processus à la place des communes. La commune de Timiniri n'a pas bénéficié de formation en maîtrise d'ouvrage pouvant lui permettre de prendre en charge la passation de ses marchés après le retrait du CCC en décembre 2007. Ceci influe négativement sur les capacités des élus à effectuer toutes les procédures en matière de passation des marchés publics.

⇒ **Archivage des documents**

Le registre de délibération est le seul document administratif qui témoigne de l'existence du conseil communal. Il n'y a aucune trace des autres supports de session que sont la convocation, les procès verbaux et les comptes rendus. Tous les documents ont été égarés ou éparpillés dans les domiciles des conseillers. Il n'y a plus d'archives à la mairie de Timiniri.

Les livrets et carnets de recensement ne sont pas archivés, ils jonchent à même le sol ou sont entassés sur une table.

1.2.3.2 Activités réellement menées par la commune dans le cadre du budget

Les services offerts par la mairie de Timiniri à la population concernent entre autres :

- l'établissement des pièces d'état civil ;
- la mise en place d'infrastructures de base ;
- l'installation et la gestion d'Equipements marchands, etc.

Recommandations

- *Organiser des ateliers de mise à niveau des élus sur le code des collectivités territoriales pour une meilleure compréhension des dispositions légales ;*
- *Inciter les conseillers à participer activement aux sessions et appliquer des sanctions en cas d'absentéisme ;*
- *Former le personnel en technique d'archivage et doter la commune en moyens matériels ;*
- *Réhabiliter les locaux de la mairie ;*
- *Créer une commission de passation de marché et renforcer leur capacité en maîtrise d'ouvrage ;*
- *Evaluer le PDSEC et le mettre en œuvre par le biais de plan annuel qui prend en charge les priorités et les actions non prévues ;*
- *Encourager l'émergence des radios communautaires pour le renforcement de la démocratie participative ;*
- *Mettre en place une comptabilité matière pour un bon suivi des ressources matérielles de la commune ;*
- *Encourager les partenaires techniques et financiers à faire de l'appui budgétaire qui suit les*

1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune

1.2.4.1 Perception des services publics communaux par les acteurs locaux

Le diagnostic a révélé un faible niveau d'exercice de ses prérogatives par la Mairie. Par exemple, au niveau de l'éducation, on a pu constater lors de nos enquêtes que la commune malgré ces moyens limités a construit de nouvelles salles de classes avec latrines et recruté certains enseignants dans le village de Diangassagou. La même tendance s'observe au niveau de l'hydraulique.

Toutefois, la plupart des investissements de la mairie sont localisés dans le village chef lieu de la commune où sont originaires d'ailleurs plus de la moitié des élus locaux. Cette situation justifie la perception assez négative de l'offre de services publics par la population.

1.2.4.2 Accès aux services publics

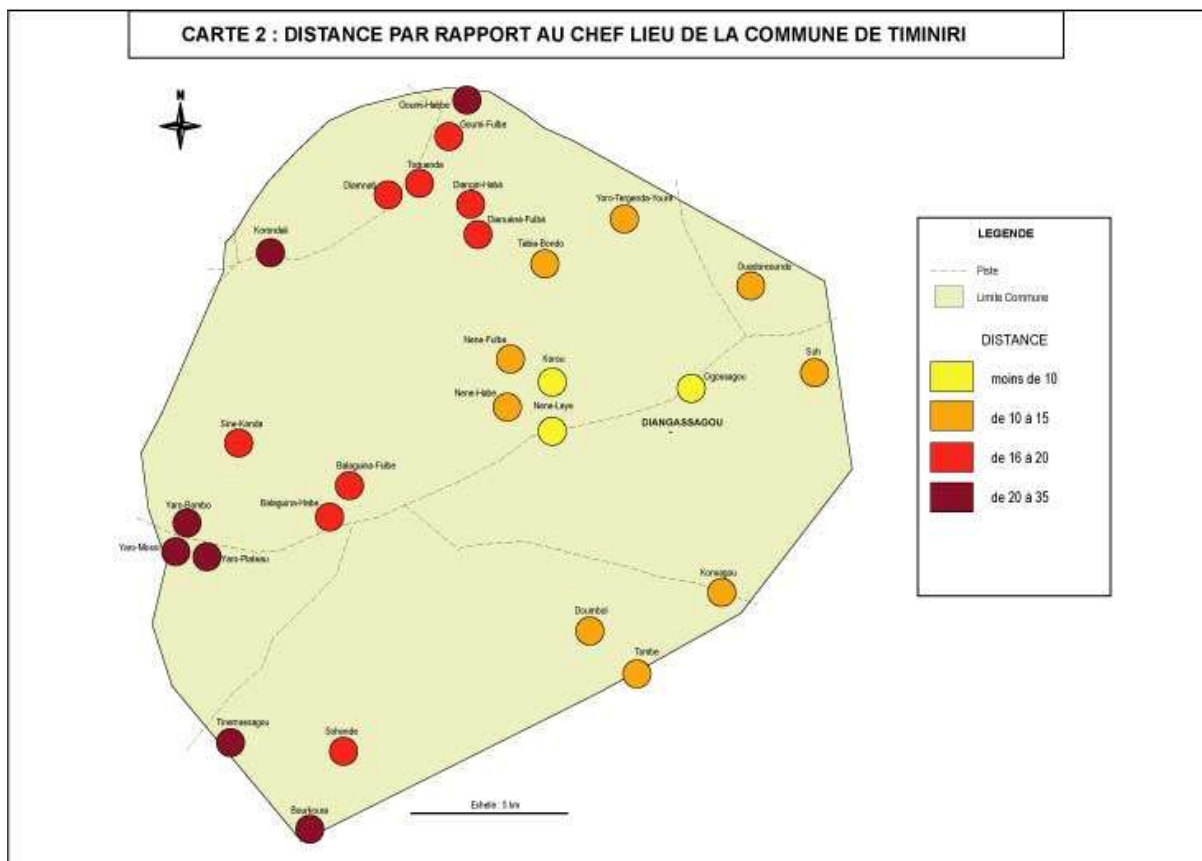
Le niveau de satisfaction des besoins socio-économiques est moindre dans l'ensemble de la commune. La satisfaction des besoins varie d'un service social à un autre. Ainsi on a pour :

- ❖ **la santé** : le niveau de satisfaction est faible. Les populations de la commune ont recours au seul CSCOM situé dans le village de Dankassagou. Le CSCOM est faiblement équipé par conséquent, il n'offre que des soins primaires aux populations et des soins prénataux. Pour les pathologies aiguës, les populations font recours aux structures sanitaires de Bandiagara ;
- ❖ **l'éducation** : l'enseignement est peu développé. Ceci est en partie dû au nombre limité d'équipements scolaires. Au regard des effectifs pléthoriques dans les salles de classes, on peut dire que l'accès à l'éducation reste encore à améliorer, d'ailleurs les taux d'abandon sont très élevés ;
- ❖ **l'hydraulique** : l'accès à l'eau est encore inégal dans la commune. Certains villages de la commune n'ont pas de points d'eau, alors que d'autres villages ont un surnombre de points d'eau. Parallèlement, certains villages ont un nombre limité de points d'eau, ce qui occasionne une surcharge sur les points d'eau existants.

1.2.4.3 Principales attentes des citoyens non prises en compte

L'analyse des problèmes auxquels la commune est confrontée a permis d'identifier un certain nombre qui préoccupe le plus les populations. En matière alimentaire, la commune souffre du manque de céréales surtout pendant les moments précédents les prochaines récoltes. Cette situation est mise en exergue par le déterminant des problèmes qui montre que l'un des problèmes majeurs de la commune reste l'insécurité alimentaire qui est liée aux problèmes de maîtrise d'eau, à l'insuffisance d'équipements et d'intrants agricoles et à la nature du sol. Par ailleurs, le diagnostic a révélé :

- l'absence de pistes rurales praticables en toute saison ;
- les difficultés à s'approvisionner et à écouler les produits ;
- l'insuffisance des points d'eau potables ;
- l'insuffisance des services sanitaires et scolaire ;
- le manque de moyens financier, matériel et techniques pour mener des activités de développement.



1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES

1.3.1 Présence des services déconcentrés

Dans la commune de Timiniri, l'intervention des services déconcentrés de l'Etat est effective. Toutefois, leur présence dans la commune n'est pas permanente. D'ailleurs, certains agents sont quasi-absents de la commune. Cette absence qui handicape considérablement les acteurs locaux intervenant dans ces secteurs, s'explique selon certains de nos interlocuteurs par l'attitude assez négative du conseil communal qui favorise pas une synergie dans les actions de développement.

1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil

Outre la non permanence des services techniques et/ou l'absence de la plupart d'entre eux dans la commune, se pose la question de leurs capacités à jouer pleinement leur rôle d'appui-conseil.

Au regard de cette situation que nous venons de décrire, l'appui technique n'est pas effective du fait notamment de l'absence de la quasi-totalité des services techniques sensés jouer ce rôle. Quant à l'appui-conseil, il est timide. En effet, seul le conseil communal bénéficie de l'appui-conseil de la préfecture, qui en dépit de ces moyens limités, arrive jouer son rôle de conseiller vis-à-vis de l'exécutif municipal.

1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil

Le Sous Préfet appuie la commune dans les domaines de l'état civil, la rédaction des actes administratifs et la transmission des messages. Les demandes de mise à disposition des agents de la Garde Nationale pour le recouvrement, la gendarmerie pour les litiges sont toujours satisfaites.

Ces relations devraient être renforcées surtout au niveau administratif. En effet dans le cadre du contrôle de légalité, les autorités municipales doivent soumettre les documents de gestion (délibérations, compte rendu, procès verbaux) du conseil communal à l'appréciation de la tutelle. Ces documents sont de très mauvaise qualité et parfois ne sont même pas produits, ce qui engage aussi l'autorité qui les approuve.

Recommandations

- *Rétablir le suivi de la tutelle aussi bien au niveau administratif que comptable ;*
- *Renforcer par les formations du personnel technique de la mairie pour une meilleure prise en charge des services ;*
- *Trouver un moyen de garder les agents former pour éviter les pertes de compétences et d'investissement, notamment en renforçant les clauses des contrats ;*
- *Faire de la sensibilisation pour le recouvrement des impôts et taxes avant la période des prélèvements pour avoir le moins possible recours à la garde ;*
- *Sensibiliser élus et populations sur l'importance des déclarations des actes d'Etat civil ;*
- *Mettre en place un système de suivi de présence des élus et d'incitation et en cas d'absence appliqué les sanctions prévues par la loi (destitution).*

1-4 SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

La mairie de Timiniri a un niveau de fonctionnalité très réduit, les services communaux sont irréguliers, les élus sont peu présents, ce qui ne favorise pas une offre de service satisfaisante à la population. Ceci est aggravé par le faible niveau d'instruction des élus et les faibles capacités techniques du personnel communal.

La non implication de la population dans les activités de la commune constitue le facteur aggravant de cette situation. Malgré les missions rapprochées de la sous-préfecture de Ouou, dont elle dépend administrativement, la commune se singularise par le faible niveau de maîtrise des rôles et responsabilités des élus.

II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

2.1 POTENTIALITES ECONOMIQUES

L'appréciation des potentialités économiques de la commune se fonde sur l'analyse des ressources naturelles, humaines et des différentes activités productives.

2.1.1 Ressources naturelles et physiques

Les ressources naturelles sont constituées des ressources morpho-pédologiques, des ressources végétales, des ressources en eau. Ces ressources occupent une place importante dans la vie sociale et économique de la commune. La commune de Timiniri s'inscrit dans un écosystème aride, où les potentialités sont limitées.

⇒ **Ressources morpho-pédologiques**

La commune de Timiniri est logée dans une structure tabulaire. Le relief est moyennement élevé et les sols durs. Timiniri intègre le vaste ensemble de plateaux gréseux qui caractérise le pays Dogon. Les altitudes oscillent entre 100 à 700 mètres d'altitude. La structure tabulaire de la commune remonte au précambrien supérieur et au paléozoïque. Les collines influencent la texture des sols. Partant, les sols sont constitués de grès durs dans pratiquement l'ensemble de la commune. On y retrouve aussi des grés quartzites, hétéro-granulaires moyens à grossiers (*Le Drézen, 2008*). Au niveau des fonds des vallées, on retrouve du matériel sableux ou limoneux.

Les potentialités reposent sur :

- ❖ les sols sableux et limoneux des bas fonds où sont pratiqués le maraîchage et l'agriculture ;
- ❖ les terres plates situées en bas des collines où on pratique l'agriculture pluviale et l'élevage.

Quant aux contraintes, elles sont surtout liées au caractère très dur et aride des sols, au relief caractérisé par la présence de collines.

⇒ **Ressources végétales**

Les ressources végétales de la Commune de Timiniri sont constituées des deux strates végétales distinctes : la strate arborée et la strate herbacée. Le paysage végétal s'insère dans le domaine soudano sahélien et les formations végétales sont discontinues. La végétation est ouverte et clairsemée avec des espèces qui résistent à l'aridité.

La strate arborée est essentiellement constituée des espèces telles que *Faidherbia Albida*, le *Balanite aegyptiaca*, l'*Adansonia digitata* ou baobab, le *guiera senegalensis*, le *vitellaria*

paradoxa ou Karité, le parkia biglobosa ou Néré, le tamarindus indica ou tamarinier, les combretaceae. Les hauteurs dépassent rarement les 20 m.

Le tapis herbacé est formé de graminées : pennisetum pedicellatum, cumbretum paniculatum, Eragrostis tremula etc.

Les potentialités végétales reposent sur :

- ❖ l'exploitation des arbres comme bois de chauffe ;
- ❖ l'exploitation de la couverture végétale comme ressource fourragère ;
- ❖ l'exploitation de la couverture végétale comme économie de cueillette ;
- ❖ l'exploitation des produits végétaux comme compléments d'aliments.

Les contraintes au développement des ressources végétales sont essentiellement constituées par l'aridité (précipitations sont faibles) et la pression anthropique de plus en plus forte sur la couverture végétale.

⇒ **Ressources en eau (eau de surface et eau souterraine)**

Les ressources en eau sont fortement tributaires des conditions climatiques et pédologiques dans la commune de Timiniri. L'existence de l'eau en surface ou souterraine dépend du climat. Le climat de la commune de Timiniri tout comme celui du plateau dogon est de type sahélo soudanien à deux saisons. Deux masses d'air circulent en alternance dans la commune. Ces vents dépendent de deux grands anticyclones tropicaux, l'un au nord, l'anticyclone du Sahara et l'autre au sud, l'anticyclone de Sainte Hélène. L'anticyclone du Sahara produit un vent chaud et sec plus connu sous le nom de l'Harmattan qui souffle une bonne partie de l'année, alors que celui de Sainte Hélène est à l'origine d'un vent chaud et humide, connu sous le vocable de Mousson. De ces deux vents dépendent les saisons. L'harmattan est caractéristique de la saison sèche, saison où les températures sont élevées. Elles peuvent atteindre les 40°C. La saison sèche dure de septembre à fin Mai. A partir du mois de Mai, commence à circuler la mousson qui amène la pluie. Mais la mousson arrive affaiblie au niveau de Timiniri, c'est ce qui fait que la pluviométrie est faible dans la commune, variant entre 300 à 500 mm ces dernières années.

Les ressources en eau sont constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées par les cours d'eau (fleuve, mares, marigots etc.). Le principal cours d'eau qui coule dans le pays Dogon et partant dans Timiniri est le Yamé. La commune a cinq rivières temporaires. Les deux premiers coulent du sud en direction du nord-est et les trois derniers du nord en direction du sud. Les écoulements souterrains sur le Plateau dogon sont de différents types (Le Drézen). Ils se développent dans les failles, fissures et diaclases du grès (Daveau, 1959) et le long des joints de stratification. Ces différents écoulements expliquent les nombreux marigots, sources, mares ou les cascades visibles et surtout le maintien des écoulements du Yamé de la fin de la saison des pluies jusqu'au cœur de la saison sèche. En effet, même en fin de saison sèche, les eaux du Yamé circulent en inféoflux sous les alluvions et sont exploitées par de nombreux puisards creusés par les cultivateurs dogons. La commune de Timiniri a un réseau souterrain pseudo-karstique

(Daveau) qui s'explique par la porosité du grès et leur discontinuité sédimentaire ou par la fracturation (Le Drézen).

Synthèse des contraintes et potentialités naturelles de la commune

En procédant à une relecture du capital naturel, on s'aperçoit que la commune de Timiniri connaît des difficultés liées à la rudesse des conditions naturelles. Les potentialités et contraintes des ressources peuvent être lues au travers de ce qui suit :

- ☞ *L'aridité des sols au niveau des sols dans les deux tiers de la superficie de la commune ;*
- ☞ *Une fertilité relative dans les vallées encaissées (bas-fonds) ;*
- ☞ *La présence de collines moyennement élevées ;*
- ☞ *Un climat aride et sec ;*
- ☞ *De faibles précipitations, excédant rarement les 700mm par an ;*
- ☞ *Une végétation discontinue et faiblement développée ;*
- ☞ *La quasi inexistence d'écoulement hydrique permanente ;*
- ☞ *Des températures élevées tout au long de l'année.*

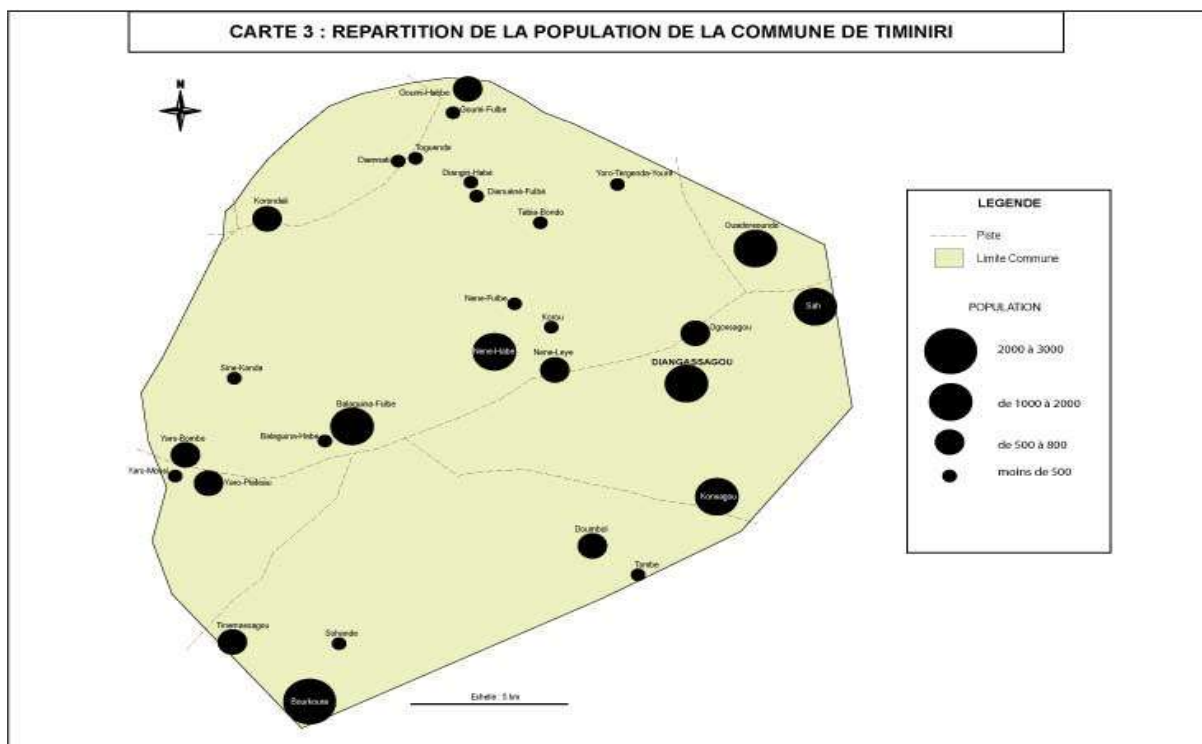
2-2 LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE

2.2.1 Ressources humaines

⇒ Poids et répartition de la population

La commune de Timiniri est moyennement peuplée. Elle a une population totale de 15.927 habitants. La population est inégalement répartie entre les différents villages qui composent la commune. Le village de Gourel-Bodio est le plus peuplé de la commune. Le calcul de la moyenne donne une population de 570 habitants par village. L'observation de cette moyenne cache cependant des inégalités à l'échelle de la commune. L'analyse de la situation par village montre une catégorisation à l'échelle communale. Ainsi on a :

- ❖ des villages dont la population est comprise entre 50 à 200 habitants ;
- ❖ des villages dont la population oscille entre 200 et 500 habitants ;
- ❖ des villages dont la population varie entre 500 et 1000 habitants ;
- ❖ enfin des villages dont la population est supérieure à 1000 habitants.

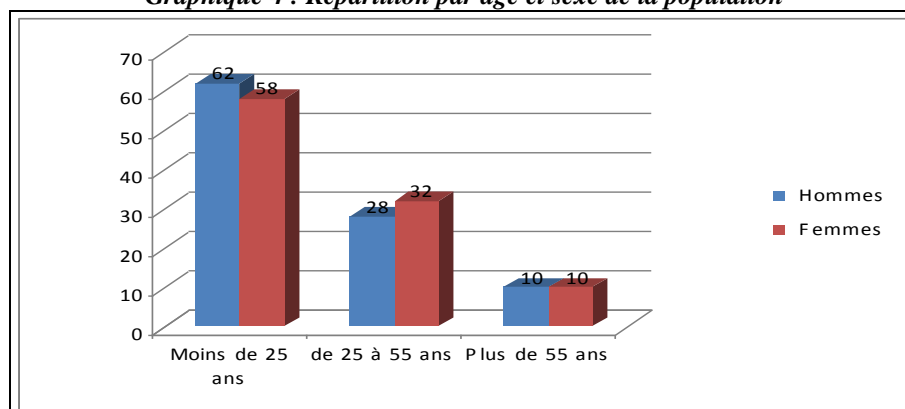


⇒ Profil par âge et par sexe

Le profil par âge et par sexe montre une prédominance des jeunes et des femmes dans la commune. Les moins de 25 ans constituent le groupe le plus nombreux de la commune. Ceci constitue un avantage considérable pour la commune, car les jeunes constituent une ressource mobilisable pour la valorisation des ressources locales.

Les moins de 25 ans sont suivis par la tranche d'âge comprise entre 25 et 55 ans. Dans ce groupe, on constate aussi la prédominance des femmes. C'est au niveau des plus de 55 ans que l'on remarque une égalité des genres dans la commune.

Graphique 4 : Répartition par âge et sexe de la population



Source : Estimation DRSIAP-M Base DNSI RGPH avril 1998

La prédominance des femmes peut s'expliquer en partie par la péjoration climatique et son corollaire l'exode rural qui pousse les hommes à aller dans les centres urbains à la recherche de travail rémunéré.

Synthèse du potentiel démographique de la commune :

Le potentiel démographique de la commune est fort appréciable pour promouvoir le développement. En effet, la disponibilité en main d'œuvre au niveau local et la cohésion sociale peuvent constituer des éléments indispensables à la mobilisation des ressources. Le potentiel démographique peut se résumer comme suit :

- ❖ *une jeunesse de la population,*
- ❖ *une occupation de tout l'espace communal,*
- ❖ *une légère prédominance des femmes,*
- ❖ *un nombre élevé de villages moyennement peuplés,*
- ❖ *une prédominance significative de groupe ethnique Dogon.*

2.2.2 Principales activités économiques

2.2.2.1 Les activités du secteur agro-sylvo-pastoral

L'économie de la commune de Timiniri est primaire dépendant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, de l'artisanat etc. Les composantes de cette économie, montrent qu'elle dépend essentiellement des conditions naturelles. Dans une commune où l'économie est fondamentalement primaire, et où les moyens techniques sont limités voire inexistants, les conditions naturelles sont le moteur de l'économie.

2.2.2.2 Les activités du secteur agro-sylvo-pastoral

⇒ La production agricole

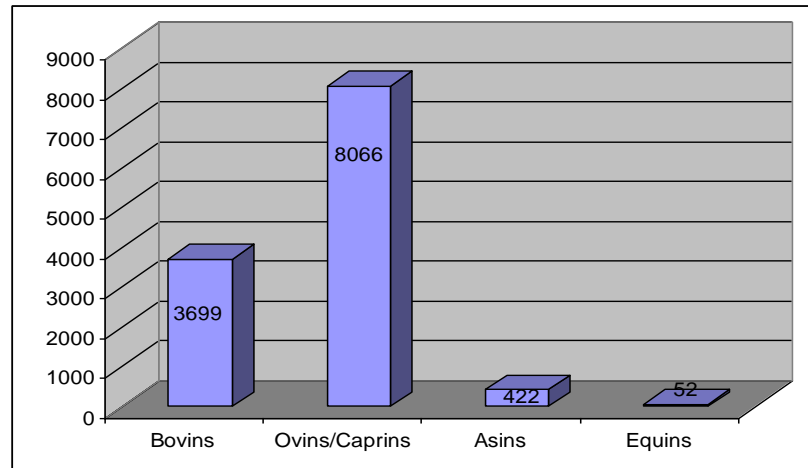
L'agriculture de Timiniri est essentiellement pluviale, avec comme dominance, les cultures vivrières. Les principales spéculations vivrières sont : le mil, le niébé, le sorgho, le fonio etc. A coté de ces cultures vivrières, on note des cultures de rentes faiblement développées telles que de la pomme de terre, l'arachide, le gombo, le haricot, etc. Cependant, il faut signaler que les rendements enregistrés sont négligeables en ce sens que le problème le plus latent de la commune reste celui de la sécurité alimentaire.

A coté de l'agriculture pluviale, on note quelques activités maraîchères dans la commune. **Le maraîchage** s'effectue dans les bas fonds situés aux pieds des collines, là où la nappe phréatique affleure. C'est une activité de plus en plus répandue et essentiellement pratiquée par les femmes. Le manque d'aménagement de parcelles maraîchères freine l'expansion de ce secteur.

⇒ La production animale

L'élevage sur parcours constitue après l'agriculture pluviale, la deuxième activité de la commune. Néanmoins, le potentiel pastoral est très limité au vu des conditions pédologiques, climatiques et surtout végétales défavorables.

Graphique 5 : Répartition du cheptel de Timiniri



Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

Les hauts plateaux du pays Dogon sont peu propices au développement des espèces végétales et à leur variation. La structure tabulaire faite de grès dur, combinée à une pluviométrie aléatoire lamine la couche herbeuse si nécessaire au développement de l'élevage.

⇒ **La production halieutique**

La pêche est une activité quasi absente dans la commune du fait du caractère très temporaire des eaux de surface.

⇒ **Production et exploitation forestière**

La production forestière est très faible dans la commune. Timiniri est une commune au climat sahélien, ce qui d'emblée limite la production forestière. Néanmoins l'exploitation de la forêt entre dans la production du bois de chauffe utilisé comme combustible par beaucoup de ménages.

⇒ **Chasse et autres activités de cueillette**

L'activité de cueillette mobilise de nombreuses personnes dans la commune. Les principaux produits de cueillette sont le karité, néré, rônier, jujube, etc. Ces produits sont commercialisés par les femmes au marché de Konsagou et dans les foires environnantes et permettent la prise en charge des besoins quotidiens de certains ménages.

La chasse est une activité qui a connu un recul depuis quelques années dans la commune de Timiniri. Son poids économique est moindre compte tenu de la quasi-disparition de la faune dans la région.

2.2.2.3 Les activités du secteur non agricole

⇒ **Commerce**

Le potentiel commercial de la commune de Timiniri est dans l'ensemble satisfaisant. La présence du marché hebdomadaire de Konsagou, constitue un élément catalyseur du commerce de la commune. Par ce marché, la commune écoule l'ensemble de la production

interne d'une part, et d'autre part capte celui des communes environnantes et des localités plus lointaines. Aussi, on dénombre quatre caisses villageoises destinées à financer le commerce à l'échelle de la commune.

Les enquêtes ont ainsi révélé l'origine des produits et permis d'identifier les principaux moyens de locomotion. Ces deux paramètres ont permis d'avoir une idée sur l'aire de polarisation du marché.

⇒ **Transport**

Le secteur des transports est faiblement développé dans la commune de Timiniri. Les raisons qui expliquent cette situation se résument à l'état défectueux des pistes rurales et au relief accidenté. En effet, les déplacements des populations à l'intérieur de la commune et vers les autres communes est généralement assuré par les motos qui semble être plus praticables dans cette zone enclavée et difficile d'accès.

En définitive, le secteur du transport dans la commune de Timiniri est dominé par les moyens de transport à deux roues (motos, vélos), les charrettes. Les voitures sont très rarement utilisées comme moyen de déplacement dans la commune.

⇒ **Tourisme, loisirs et hébergement**

La commune de Timiniri dispose d'importantes potentialités touristiques. La valorisation de ces potentialités peut contribuer au développement socio-économique de la commune.

Dans le domaine des loisirs et de l'hébergement, la commune se singularise par un manque criard d'infrastructures. Cette situation constitue un handicap pour le développement du tourisme.

⇒ **Mines, industrie, artisanat**

Il n'existe aucune unité industrielle dans la commune. Les mines sont constituées de carrières dont l'exploitation entre dans la construction de maisons et de pistes rurales.

Le potentiel artisanal est limité. L'artisanat dans son ensemble est fortement dominé par le travail du cuir et la culture du bois. Or, ces deux composantes de l'artisanat de Timiniri sont fortement tributaires des conditions climatiques. La disponibilité en cuir dépend du bétail, il en est de même pour le bois à sculpter qui dépend aussi des conditions climatiques. Il faut aussi adjoindre à ces deux activités principales, celles de la forge et la cordonnerie.

⇒ **Dynamique foncière et immobilière**

Le secteur foncier et immobilier garde un caractère traditionnel même si on enregistre quelques évolutions vers le modernisme. En effet, la structuration des localités montre, une organisation spatiale concentrique où les champs entourent les habitations qui sont groupés autour d'un noyau originel qui concentre l'essentiel des maisons.

La dynamique foncière dans la commune se limite aux terres agricoles. La faiblesse des superficies propices à l'agriculture fait que les terres cultivables font l'objet d'une attention particulière de la part des populations. En effet, la dégradation des conditions climatiques et la

pression démographique font que les superficies cultivables même si elles sont un peu importantes, risquent de se réduire considérablement d'ici quelques années.

Au niveau de l'habitat, la dynamique se fait surtout sentir dans le chef lieu où on observe, une évolution dans la morphologie. En effet, le site originel concentre le maximum du bâti séparé par des ruelles sinueuses qui font mal ressortir le parcellaire. La subdivision en quartier n'est pas souvent officielle et la délimitation est souvent difficile. Toutefois, une distinction nette existe entre le site originel et le quartier administratif où logent, les services administratifs, le CSCOM et les écoles. A ce niveau, la structuration de l'habitat même si elle n'est pas bien ordonnée reste qu'en même plus nette que le reste du village.

L'ensemble des autres localités conserve un mode d'habitat traditionnel. Le secteur immobilier n'est pas très développé et le bâti est composé essentiellement de bâtiments en banco ou en semi dur avec des matériaux locaux pour la plupart. Les constructions à usage de location sont pratiquement absentes, ce qui fait que la dynamique immobilière est faible.

2.2.3 Les leviers de la croissance et du développement économique

Les leviers de la croissance dans la commune de Timiniri se situent dans le secteur agricole, touristiques, artisanal. Si des investissements sont consentis dans ces différents secteurs, la commune pourrait connaître une croissance économique soutenue et amorcer son développement socio-économique :

- **le tourisme** : les sites naturels de la commune constituent un atout majeur pour le développement du secteur touristique. Toutefois ce secteur nécessite d'importants investissements en termes d'infrastructures pour accueillir les touristes, notamment des voies de communication praticable toute l'année.
- **l'artisanat** : constitue un secteur prometteur pouvant jouer un rôle déterminant dans le développement socioéconomique. Les nombreuses contraintes auxquelles il est confronté devront cependant être levées.
- **le maraîchage** : la présence de bas fonds dans la commune permet le développement du maraîchage. Le secteur nécessite des investissements entrant dans le cadre de l'aménagement de parcelles. Avec l'insuffisance des pluies, le maraîchage ne se fait que durant quelques mois de l'année.

2-3 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE

2.3.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique

2.3.1.1 La dynamique associative

La commune de Timiniri connaît peu de vie associative. La dynamique associative se concentre autour de quelques équipements à caractère communautaire. A côté de cette catégorie de dynamique associative, on retrouve des structures associatives qui fonctionnent

selon une hiérarchisation sociale bien définie. Les structures associatives suivent dans ce cas une logique de genre. Les associations, dans leur grand nombre sont subdivisées selon le genre, la classe d'âge et la profession. Dans chaque village de la commune, on retrouve une organisation de base travaillant dans un secteur bien défini. Trois tendances d'organisations de base se dégagent : il s'agit des associations des hommes, des femmes et des jeunes. En général, ces organisations travaillent dans le secteur agricole et celui de l'élevage. Disposant d'atouts majeurs (cohésion sociale et liens de parenté forts), leur situation financière est jugée satisfaisante.

2.3.1.2 Prise en compte des aspects de genre

La commune de Timiniri est implantée au cœur d'une société patriarcale. Les aspects de genre ont peu de considérations dans ce milieu. Les femmes sont toujours reléguées au second rang en ce qui concerne la vie familiale et la vie associative. Mais la discrimination se fait le plus sentir au niveau de la vie associative.

C'est à ce niveau que la marginalisation des femmes est beaucoup plus frappante. En effet, on constate que dans la commune de Timiniri, les divisions sociales du travail sont respectées. Cette division est régie par des normes sociales rigides. C'est ainsi que les femmes et les filles sont strictement affectées aux travaux domestiques. Mais, le biais dans la division sociale du travail réside dans le fait que la femme est condamnée à tout faire avec les hommes en ce qui concerne les activités du secteur primaire. Ceci se manifeste dans le calendrier journalier et saisonnier des femmes, qui révèle d'ailleurs que les femmes consacrent plus de temps de travail que les hommes.

2.2.1.3 Les rencontres et liens intercommunautaire

Les rencontres intercommunautaires sont très rares. Ces rencontres sont largement tributaires des organisations de base. Par contre, les liens intercommunautaires sont forts et dynamiques. Ils sont développés à plusieurs échelles :

- ◆ à l'échelle villageoise entre familles ;
- ◆ à l'échelle de la commune entre villages ;
- ◆ à l'échelle du pays Dogon (cercle de Bandiagara) entre communes.

Ces liens touchent les domaines du mariage, de la culture, du commerce, des cérémonies familiales, du commerce, de l'éducation, etc. L'ampleur de ces liens dans la commune a abouti à la construction d'un territoire. Tous les acteurs de Timiniri de par leur implication volontaire (recherche de profil, valorisation des produits) ou forcé (relations familiales, cultures, besoins sociaux), ont contribué à la construction d'un territoire d'abord social, puis économique.

2.3.2 Dynamique entrepreneuriale

La dynamique entrepreneuriale locale est portée par les diverses organisations communautaires de base qui initient de nombreuses activités socioéconomiques. Celles-ci touchent à l'artisanat, aux activités génératrices de revenus (maraîchage, petit commerce, embouche, tissage, etc.). Ces différentes activités contribuent à la dynamique économique locale et à la promotion sociale à travers la création de revenus.

Toutefois, l'entreprenariat local est handicapé par de nombreuses contraintes. Il s'agit principalement du manque de moyens matériels et financiers des acteurs locaux et de leur faible niveau d'organisation. Dans plusieurs localités de la commune par exemple, il existe des artisans dynamiques qui disposent d'un énorme savoir-faire mais l'absence de structure fédérative regroupant tous les artisans handicape l'activité artisanale.

2.3.3 Accessibilité aux institutions de financement

2.3.3.1 Structures bancaires

Il n'existe aucune structure bancaire dans la commune. Comme rappelé plus haut, ceci est un facteur limitant dans la diversification des activités socio-économiques. A l'absence de ces structures, se sont développées des structures de micro-finance. Ces structures sont détenues par des organisations locales, des ONG, etc. La micro-finance est cependant peu développée dans la commune de Timiniri.

2.3.3.2 Réseaux de micro- finance

Le Système Financier Décentralisé (SFD) est densément parsemé sur le territoire Malien, avec en 2006, près de 534 structures recensées composées majoritairement de mutuelles, mais aussi d'autres types de crédit solidaire, de réseaux de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées et enfin de sociétés anonymes.

Cependant, ces structures de micro-finance ne pas très développées en pays Dogon et plus particulièrement dans la commune de Timiniri. Les enquêtes ont permis d'identifier quelques structures de micro-finance que sont principalement AIVM et les caisses villageoises. Ces structures travaillent surtout avec les OCB en leur octroyant des crédits dans leur domaine d'activité.

2.3.3.3 Autres systèmes financiers

Les autres systèmes financiers sont composés de projets ou programmes, d'organisations non gouvernementales dont :

- le PEALCD (Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification) qui fait l'objet d'une convention signée entre le Mali et l'Union

Européenne, lutte pour la protection de l'environnement et cherche à réduire la pauvreté.

- le PACR (Projet d'appui aux communes Rurales), qui a pour finalité la lutte contre la pauvreté (la gouvernance locale notamment) et comme partenaires techniques et financiers plusieurs bailleurs dont le FENU.
- le réseau AGACAN, qui a pour domaine d'intervention l'éducation et la santé, fait du microcrédit à travers la PAMF (première agence de Micro-finance)
- le PADER, par l'intermédiaire des AV (Associations Villageoises) intervient dans le domaine de l'agriculture en octroyant des crédits aux paysans ;

2.3.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux

Le diagnostic portant sur le tissu économique local a révélé que l'encadrement et l'appui technique aux opérateurs économiques est inexistante. D'après les résultats du diagnostic, les différents opérateurs économiques locaux (maraîchers, artisans, GIE, etc.) ne bénéficient d'aucun encadrement. Cette situation qui somme toute handicape l'économie locale est liée au faible niveau d'organisation des acteurs, à l'absence de services techniques déconcentrés et à l'absence d'ONG intervenant dans le domaine de l'appui et de l'encadrement technique des OCB.

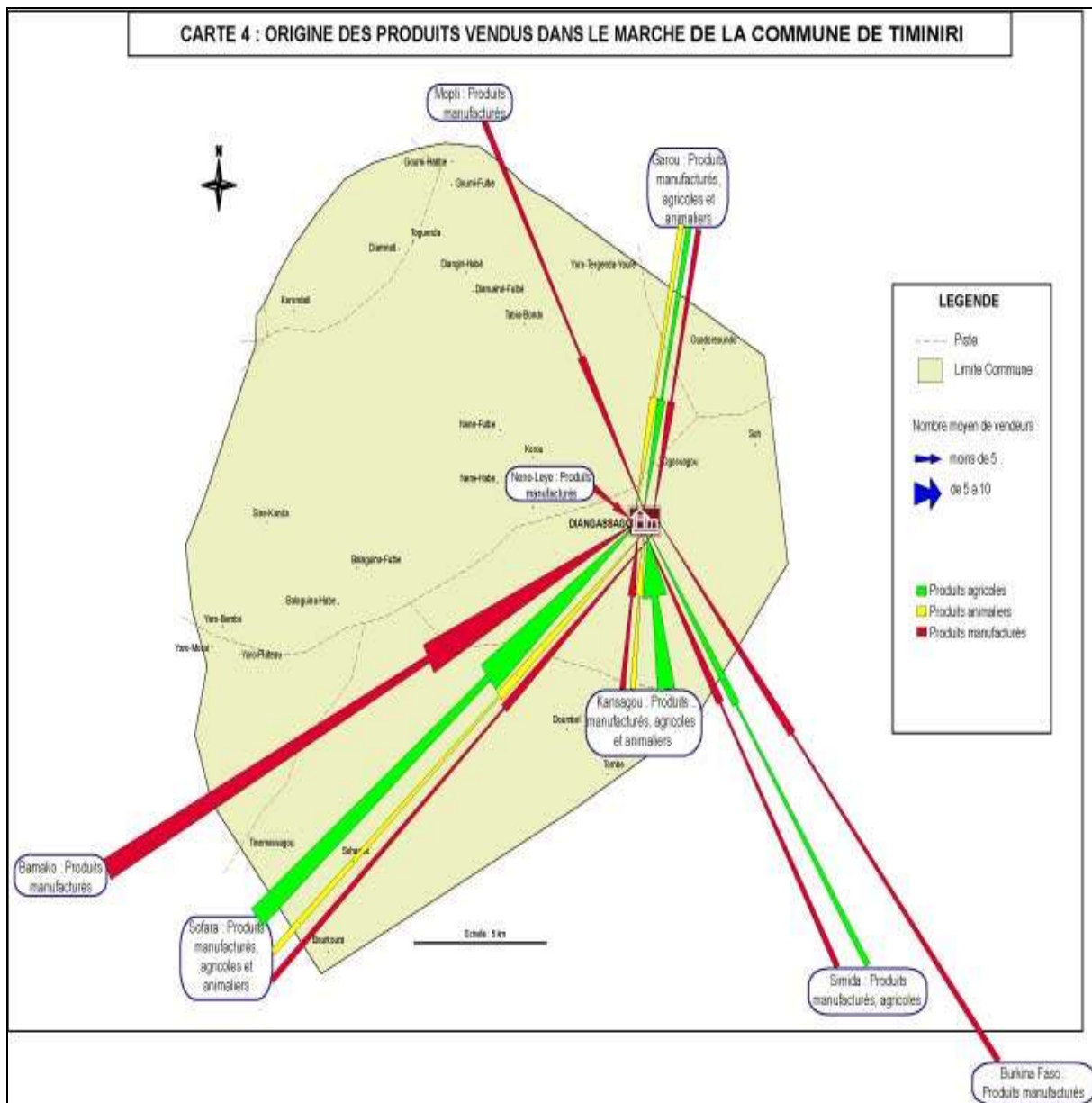
2.3.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe

La commune de Timiniri est enclavée et d'accès difficile. Les voies de communication ne sont pas praticables toute l'année. Malgré cette situation, la commune abrite une importante foire (Kousagou). Cette foire permet aux populations d'accéder aux intrants, aux produits agricoles, forestiers et manufacturés. C'est au niveau de la foire que les populations s'approvisionnent en divers produits.

⇒ Lieux d'approvisionnement des produits vendus

Les lieux de provenance des produits vendus dans le marché de Kousagou sont aussi divers que les origines des moyens de transport. Cependant, deux tendances se dégagent : on a des produits agricoles qui proviennent pour l'essentiel des communes rurales et des produits manufacturés qui eux proviennent des communes urbaines.

- les produits maraîchers et agricoles viennent principalement des localités de la commune de Timiniri;
- la clientèle du marché à bétail de la foire vient de Douentza, de Fatoma, de Kendé, etc.
- le sucre et le thé viennent de Bandiagara et de Sévaré ;
- le riz de Bandiagara, de Sévaré et de Mopti.



- Produits agricoles et bétail

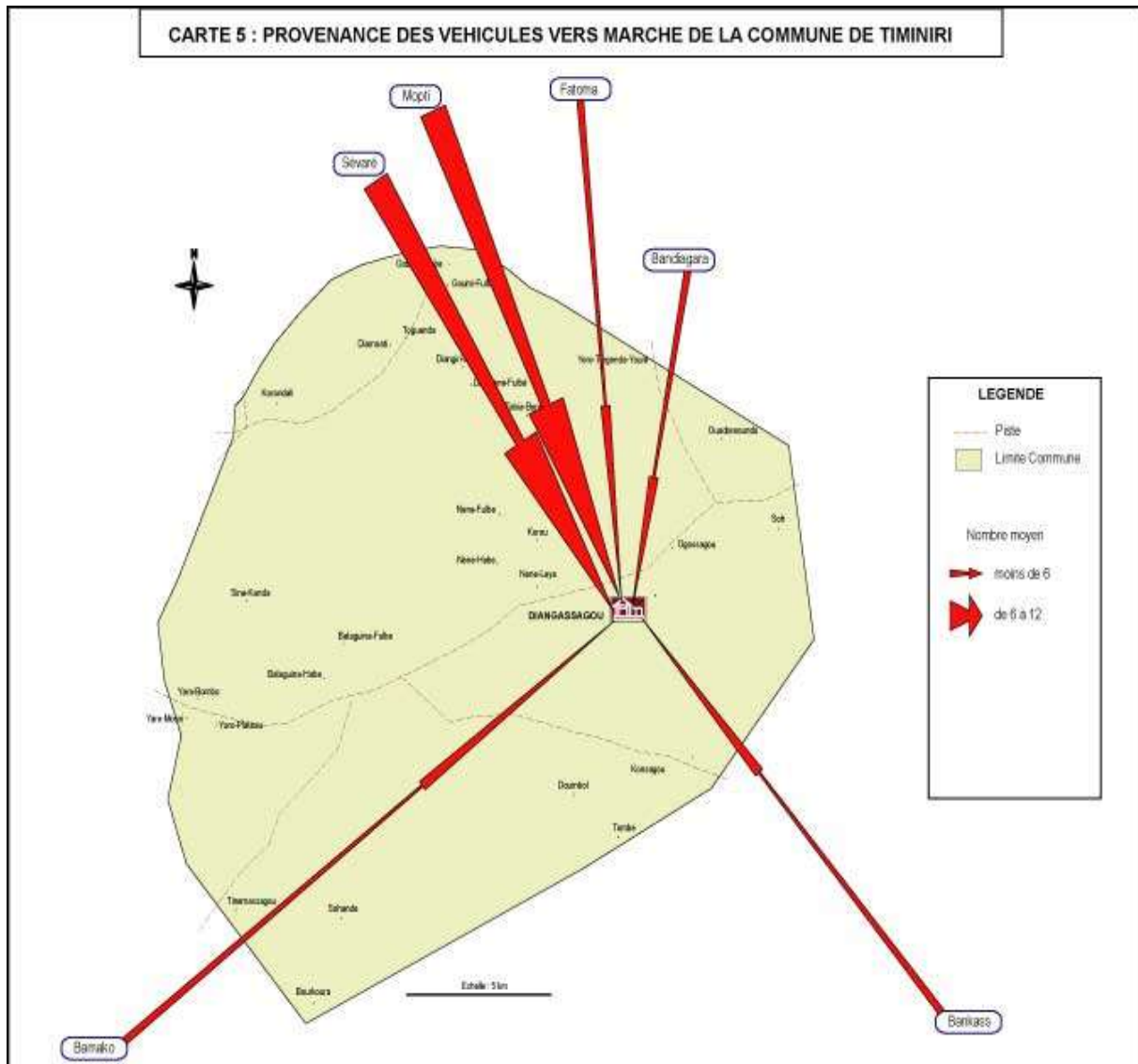
Les produits agricoles et le bétail sont vendus par les populations des communes rurales. 55% des personnes interrogées vendent des produits agricoles. De même, le bétail provient aussi des villages de la commune, des communes rurales de Fatoma et du cercle de Douantza. La plus-value de ces produits, hormis le bétail, est faible.

- Produits manufacturés

Les produits manufacturés proviennent des communes urbaines de Bandiagara, Mopti, Sévaré, Bamako et même du Burkina-Faso, etc. Ils concernent pour l'essentiel de la vaisselle, des produits alimentaires, des habits etc. Ces produits sont acheminés sur place par des autobus, ou des voitures de transports publics. Le commerce des produits manufacturés est assez rentable du fait du niveau de fréquentation de la foire par les populations des zones rurales.

2.3.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale

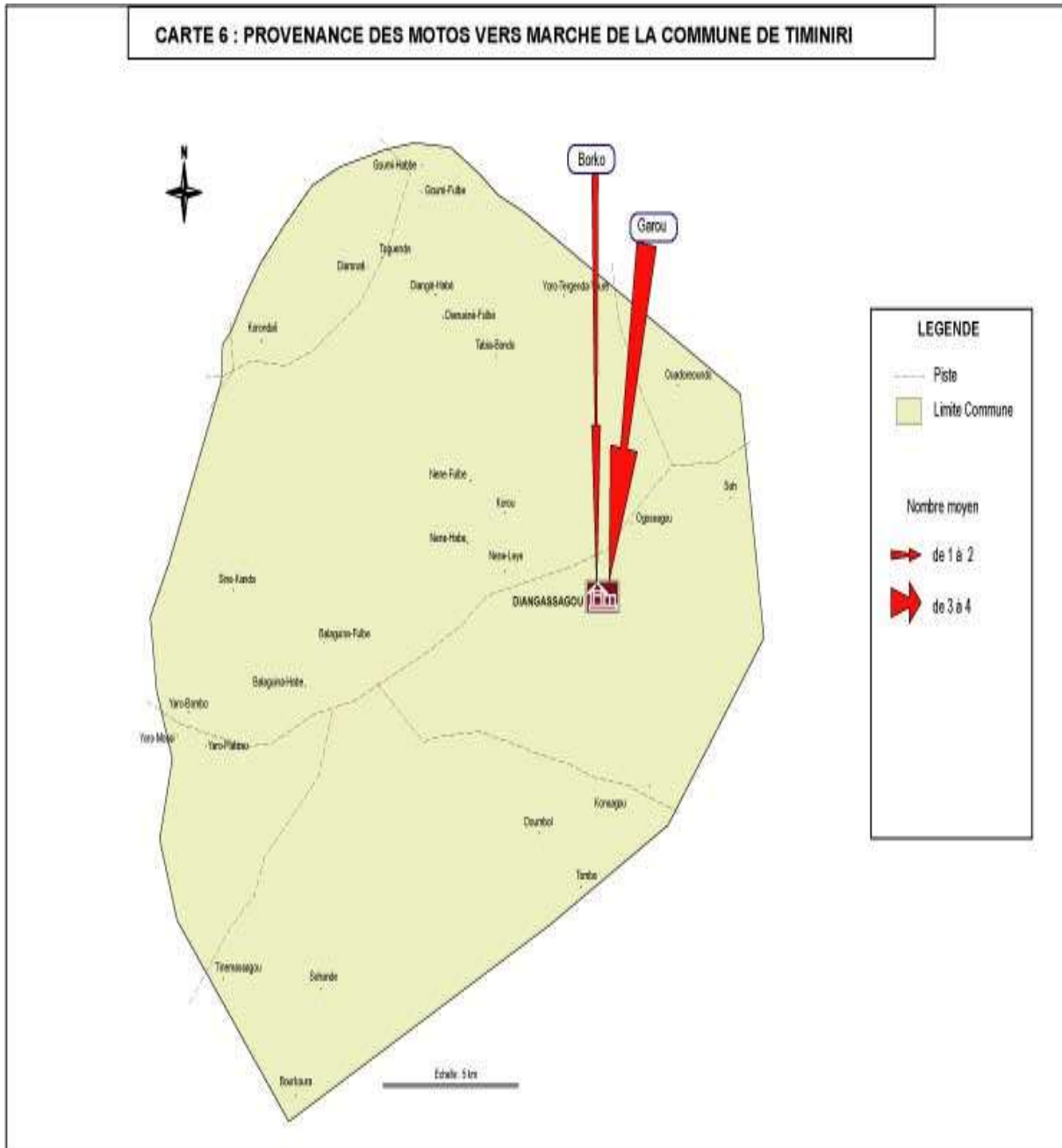
Les lieux de provenance des clients de la foire sont multiples. Les moyens de transports utilisés nous ont permis d'apprécier la provenance de la clientèle et sur l'accessibilité au marché.



- **Les véhicules**

On dénombrait 26 véhicules le jour du marché de Konsagou. Ils proviennent tous des localités situées hors de la commune. Ce sont des véhicules de transport mixte joignant transport de personnes et de marchandises. La plupart des véhicules proviennent de Sévaré et de Mopti. Les enquêtes ont montré que les véhicules transportent des produits manufacturés et des produits frais de mer (poisson).

CARTE 6 : PROVENANCE DES MOTOS VERS MARCHÉ DE LA COMMUNE DE TIMINIRI



- **Motos**

Les motos sont après les charrettes, les moyens de transport les plus utilisés. Elles sont les plus aptes à la circulation. Les produits transportés sont divers : on note les produits agricoles et les produits manufacturés. Quand à l'origine des motos, elle concerne trois cercles de la région de Mopti. On a pu constater que les motos proviennent des cercles de Bandiagara (commune de Pignari et de Borko) Mopti (Sévaré et Mopti) et Bankass (Bankass).

important dans une perspective de développement local, de renforcer les relations entre l'institution municipale et le secteur privé. Car il est de plus en plus admis, surtout dans le contexte de la décentralisation, que le développement local nécessite une collaboration entre les divers acteurs du territoire.

2-4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ÉCONOMIQUE

La commune Timiniri, au plan économique recèle de potentialités pouvant contribuer au développement de la collectivité. Mais les contraintes au développement économique semblent plus importantes que les potentialités. Ceci explique en partie la léthargie constatée au plan économique et social. Néanmoins on peut entre autres potentialités citer :

- l'existence de nombreuses parcelles maraîchères logées dans les bas fonds ;
- la présence d'une population extrêmement jeune et dynamique ;
- la présence d'éleveurs avec un cheptel assez important ;
- la présence d'OCB pouvant contribuer au développement d'initiatives locales.

En dépit de ces avantages, on constate des contraintes dans l'économie locale qui se résument à/au :

- manque de moyens matériels, financiers et techniques ;
- manque et/ou à l'insuffisance de micro-barrages et de retenues d'eau dans la plupart des villages ;
- absence de structures bancaires et de réseaux de micro-crédit pour le financement des initiatives économiques locales (l'agriculture et le commerce surtout) ;
- absence d'associations d'artisans structurées et dynamiques.

III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER

3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

Le diagnostic des ressources financières de la Commune de Timiniri sera axé sur le descriptif des différentes sources de recettes, d'une part et d'autre part, leur degré de mobilisation.

3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux

En matière d'émission des impôts et taxes, tout le processus est assuré par les services de la Commune, notamment la régie des recettes, sous le contrôle du service des impôts et de la Tutelle. En effet, par souci d'alléger le système fiscal et surtout pallier le déficit en moyens humains, matériels et logistiques des services fiscaux et financiers de l'Etat, il a été institutionnalisé la mise en place de régies de recettes dans les communes. Le régisseur des recettes est ainsi un agent communal chargé des opérations de recensement des contribuables en vue de faciliter l'émission des rôles, qui se fait annuellement, selon les procédures en vigueur.

Globalement, l'appui du service des impôts peut se structurer ainsi :

- ⇒ *Accueil et recensement :*
 - *Assister les contribuables*
 - *Enregistrer les déclarations*
 - *Et enfin Recenser les contribuables de leur ressort*
- ⇒ *Emission et documentation :*
 - *Instruire les documents en matière d'assiette*
 - *Confectionner les rôles d'impôts, les états de liquidation en ce qui concerne les centres non encore informatisés.*
- ⇒ *Encaissement et recouvrement :*
 - *Vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les contribuables*
 - *Recevoir les paiements des contribuables, enregistrer les paiements et établir les quittances*
 - *Préparer les états de versement des recettes.*

Après recensement et remise des rôles au Préfet du Cercle, ce dernier les envoie au service des impôts pour vérification. Après vérification, le service des impôts délivre un quitus au Préfet qui approuve le document donnant ainsi l'aval au service de la commune pour l'exécution des recouvrements.

Il convient de signaler que l'émission des rôles se fait sur la base d'une révision périodique des matières imposables. Et, il ressort des entretiens avec les personnes ressources de la Commune que la base de révision des rôles est constituée des résultats du recensement

général de la population de 1998. Ce qui constitue un handicap majeur en matière de maîtrise et de gestion du potentiel fiscal de la Commune.

3.1.2 Performance de mobilisation des ressources

La gestion des ressources financières est assurée par le Maire qui est l'ordonnateur du budget communal. Pour lui faciliter la tâche, le Conseil Communal a mis en place des organes et services qui appuient le Maire dans l'exécution de ses fonctions. Il s'agit :

- de la commission chargée de l'état civil ;
- des services municipaux, que sont :
 - le secrétariat général ;
 - la régie des recettes.

3.1.2.1 Potentiel fiscal, rendement potentiel et rendement actuel de la fiscalité locale

Les ressources de la Commune rurale de Timiniri sont principalement composées :

- des impôts et taxes, notamment la TDRL, les taxes armes et bétail, la taxe voirie, et les vignettes sur les cycles à moteur ;
- des prestations de services de la mairie, essentiellement en matière de fournitures de services à caractère administratif.

⇒ Potentiel fiscal de la commune :

L'appréciation du potentiel fiscal de la commune a été faite sur la base de l'exploitation des rôles numériques, combiné aux résultats de recensement de la foire de Diankassagou. Elle a permis d'apprécier le potentiel fiscal de la Commune. Néanmoins compte tenu des aléas et difficultés de recouvrements des impôts et taxes, un taux de recouvrement a été appliqué à chaque type selon le niveau de maîtrise probable de la commune de ses matières imposables, afin de calculer le rendement potentiel des recettes fiscales de la Commune. Ainsi, il a été appliqué un taux de :

- 90% de recouvrement pour la TDRL, les patentes, les redevances à caractère administratif et la voirie. L'application de ce taux s'explique par la relative facilité de localisation de ces sources de recettes, qui nécessite néanmoins au préalable, un recensement des matières imposables. Concernant la taxe voirie, il convient également de s'accorder sur la définition du concept de famille, si l'on sait que le livret de famille qui permet de faire le décompte pour le recouvrement de la taxe de voirie, peut comporter jusqu'à une centaine de personnes au niveau de certaines communes du cercle de Bandiagara ;
- 85% de recouvrement pour l'occupation des droits de place sur les marchés et foires, potentiel que la commune pourrait développer dès que la mairie commencera à recouvrer les droits de place du marché de Timiniri ;
- 80% de recouvrement pour les taxes sur le bétail et sur les armes à feu, dont le recensement repose plus sur la collaboration et la volonté de la population.

⇒ **Rendement potentiel et rendement actuel :**

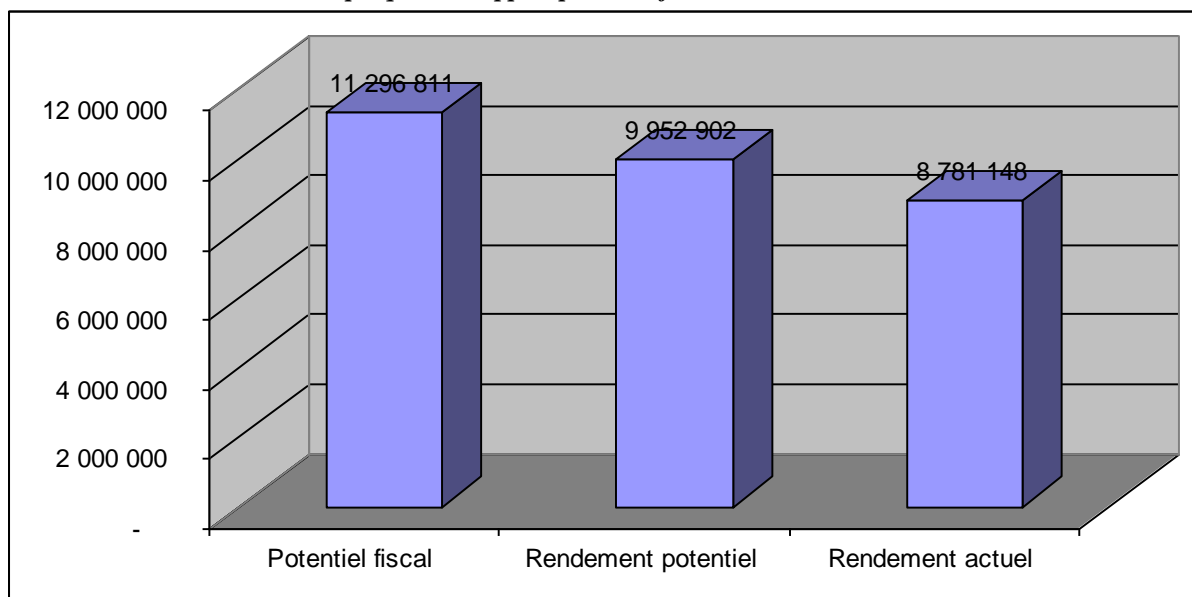
Pour rappel, le diagnostic des impôts locaux pour la période 2004-2007, a révélé un niveau assez moyen de recouvrement par rapport aux émissions, de l'ordre de 47%.

Il convient de signaler que sur les recettes par grandes masses significatives, le recouvrement de toutes les sources de recettes n'est pas effectif. En effet, sur la période 2004-2007 :

- pour les impôts et taxes, seule la TDRL est recouverte sur toute la période, à un taux de 101%, taux fortement influencé par le niveau de recouvrement de 2007 ;
- pour les impôts liés à l'activité, seuls les ITS ont été recouverts à un taux moyen de 12% ;
- pour les impôts et taxes assimilés, les matières recouvrées concernent la taxe sur le bétail (86%) et la taxe sur les armes à feu (129%) ;
- pour les prestations de service de la commune, aucun recouvrement n'a été enregistré sur la période de l'étude.

Il convient de souligner que l'estimation du potentiel fiscal a été faite sur la base des éléments disponibles à savoir la TDRL, les taxes bétails, voirie et armes à feu. A l'absence de données chiffrées sur les patentes et les faits d'état civil, l'estimation du potentiel fiscal de la commune n'a pas pris en compte ces aspects.

Graphique 6 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Le constat qui se dégage est un taux de recouvrement assez moyen de recettes fiscales par rapport au taux d'émission. Ainsi, des améliorations doivent être apportées dans la gestion des produits du patrimoine. D'autant plus que, l'exploitation des données du diagnostic a révélé que le taux d'émission est déjà assez faible par rapport au potentiel fiscal actuel de la commune. Malgré les efforts réalisés par la commune en matière de recouvrement des recettes

fiscales, le niveau actuel de l'ordre de 77% est faible par rapport au rendement fiscal normal de la commune de Timiniri.

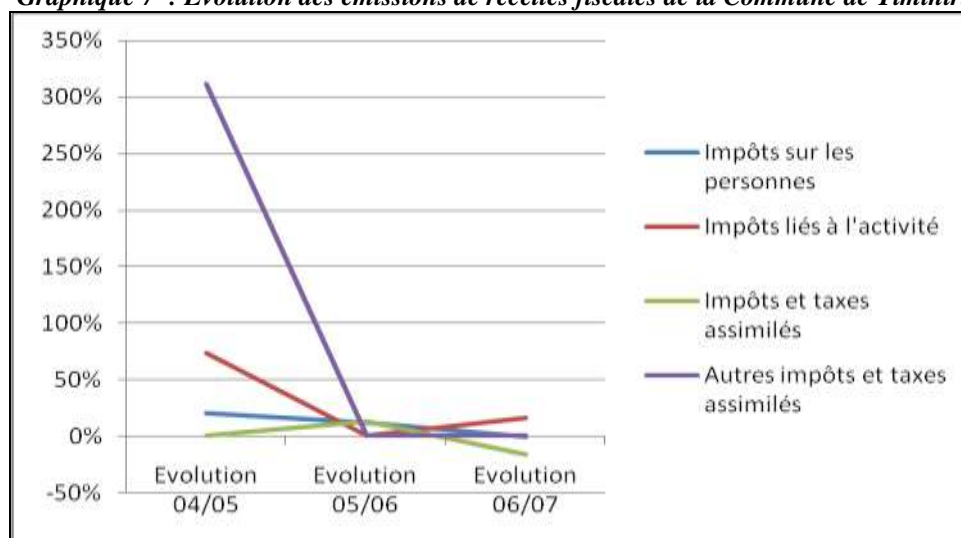
3.1.2.2 Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux

⇒ **Niveau d'activités des services de recouvrement**

L'analyse de l'évolution des émissions de recettes fiscales laisse apparaître que :

- les prévisions de recettes fiscales totales, sur la période 2004-2007, ont faiblement évolué : hausse de 10% en 2006 et baisse de 3% en 2007. Les montants correspondants se situent aux alentours de 11 à 12 millions de Fcfa.
- les impôts sur les personnes constituent l'essentiel des recettes fiscales avec la taxe de développement régional et local. Ces dernières ont évolué de 12% en 2006 avant de baisser à 1% ; leur montant se situent sur la période entre 7 et 9 millions.
- les impôts et taxes liés à l'activité n'ont pas connu de variation en 2006 mais ont cru de 16% en 2007. Les montants prévisionnels sont très faibles aux alentours de 200 000 FCFA ;
- les impôts et taxes assimilés (taxe sur le bétail essentiellement) ont augmenté de 13 % en 2006 avant de baisser en 2007 de 16%. Les montants prévisionnels se situent aux environs de 1 300 000 Fcfa.
- les autres impôts et taxes assimilés sont constantes sur la période : 1 850 000 FCFA.

Graphique 7 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Timiniri



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

⇒ **Perception des impôts, taxes et droits locaux**

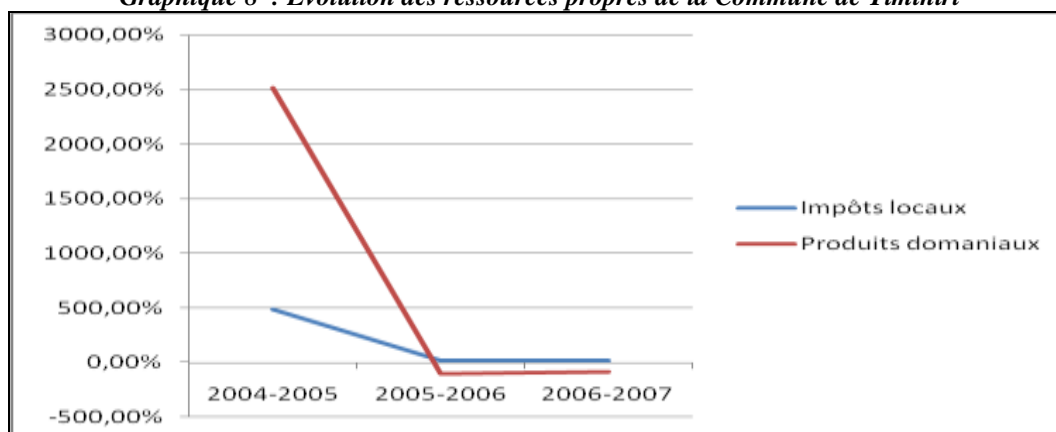
Le recouvrement des ressources fiscales de la Commune incombe dans les faits au régisseur des recettes qui travaille sous la responsabilité du receveur, comptable de la commune. Pour l'accomplissement efficace de sa tâche, il s'appuie sur les chefs de villages en vue d'assurer un recouvrement effectif des impôts, droits et taxes auprès des contribuables recensés et figurant sur les rôles dûment établis. A cet effet, il a été institué un cahier de recouvrement au

niveau de chaque village, détenu par le chef de village pour un suivi régulier des recouvrements.

D'une manière générale, rapporté aux prévisions, on constate que le taux de recouvrement des recettes est passé pour :

- les recettes de fonctionnement, de 62% en 2005 à 69% en 2006 et 87% en 2007 du par une très bonne mobilisation des recettes fiscales ;
- les recettes d'investissement de 82% en 2005, à 66% en 2006 et 80% en 2007.

Graphique 8 : Evolution des ressources propres de la Commune de Timiniri



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Une analyse plus fine montre que le taux de recouvrement des recettes propres se situe aux alentours de 62% en 2005 et 87% en 2007 pour les recettes d'origine fiscales : ce qui montre d'une part que la commune a assez bien évalué son potentiel fiscal et que le système de recouvrement a permis de mobiliser la TDRL dans des proportions très importantes à partir de 2005 : 82% en 2005, 97% en 2006 et 124% en 2007 soit plus que ce qui était projeté.

S'agissant des revenus patrimoniaux, leur taux de recouvrement est très faible sauf en 2005 où un recouvrement exceptionnel de produits du domaine et des ventes diverses a porté le taux à un niveau record de 1279%.

La faiblesse des rendements des produits du domaine du patrimoine et des services, s'explique, selon les services techniques financiers de la localité par l'autonomie de gestion de la commune, notamment pour la gestion des redevances à caractère administratifs. En effet, pour cet aspect, le maire procède à une commande de reçus directement gérés au niveau de la Commune (soit par les services communaux, soit par l'adjoint du maire chargé de l'Etat civil), sans un dépôt préalable de valeur inactive au niveau de la perception. Ce qui réduit le moyen de contrôle des services de l'Etat sur la gestion des produits domaniaux.

En valeur absolue, on constate que sur la période 2004-2007, une hausse croissante des montants réels engrangés par la commune au niveau des différentes rubriques d'impôt et de taxes. S'agissant des recettes patrimoniales on constate, qu'en dehors de l'exceptionnelle année 2005, une baisse généralisée et un montant de recouvrement très insignifiant. En définitive la commune dispose d'un bon système de mobilisation de ses recettes fiscales

tandis que les recettes domaniales sont encore faibles, malgré l'existence d'une foire qui se tient tous les cinq jours.

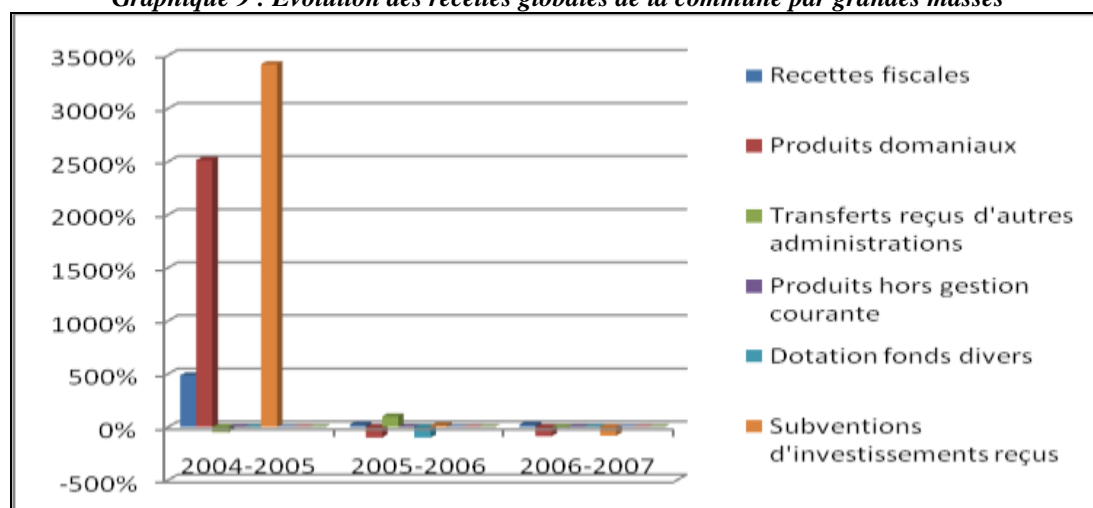
3.1.2.3 Evolution des recettes de 2004 à 2007

⇒ Recouvrement des recettes globales de la Commune

L'analyse de l'évolution des recettes de la Commune fait ressortir :

- Une évolution en dents de scie du taux de recouvrement des grandes masses de recettes. Ainsi, le taux de recouvrement global se situe à 46% en 2005, 62% en 2006 et à 29 % en 2007. En valeur absolue, le recouvrement global des recettes est passé de 34 596 211 en 2005 à 16 911 273 F en 2007. La baisse de l'année 2007 est consécutive à la réduction des recettes d'investissement recouvrées.

Graphique 9 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses



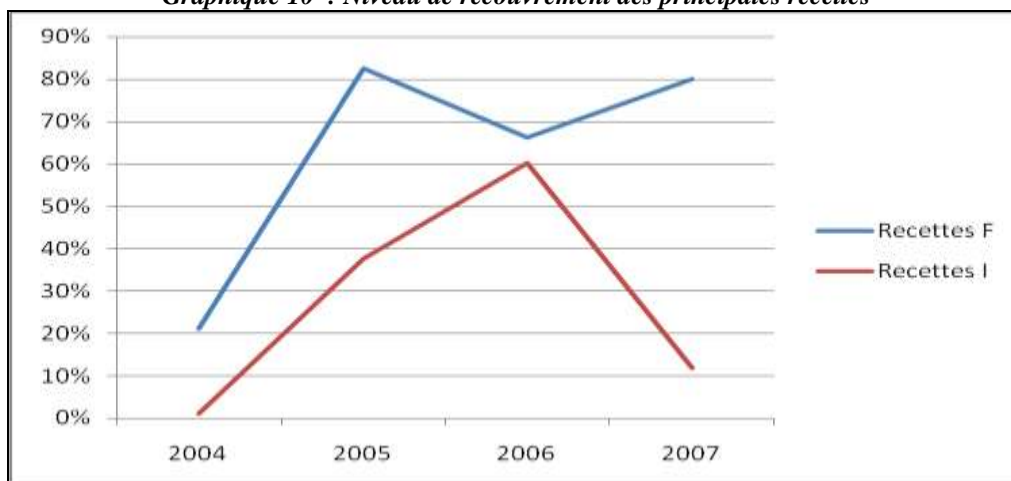
Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

⇒ Niveau de mobilisation des ressources de la Commune

L'analyse du niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Timirini laisse apparaître, entre 2004 et 2007, un niveau acceptable de recouvrement des recettes de fonctionnement et un faible niveau de recouvrement des recettes d'investissement.

S'agissant de la mobilisation réelle des ressources, on constate que si les recettes de fonctionnement sont constantes avec une légère hausse en 2007, les recettes d'investissement par contre ont sensiblement augmenté en 2006 avant de chuter drastiquement en 2007.

Graphique 10 : Niveau de recouvrement des principales recettes



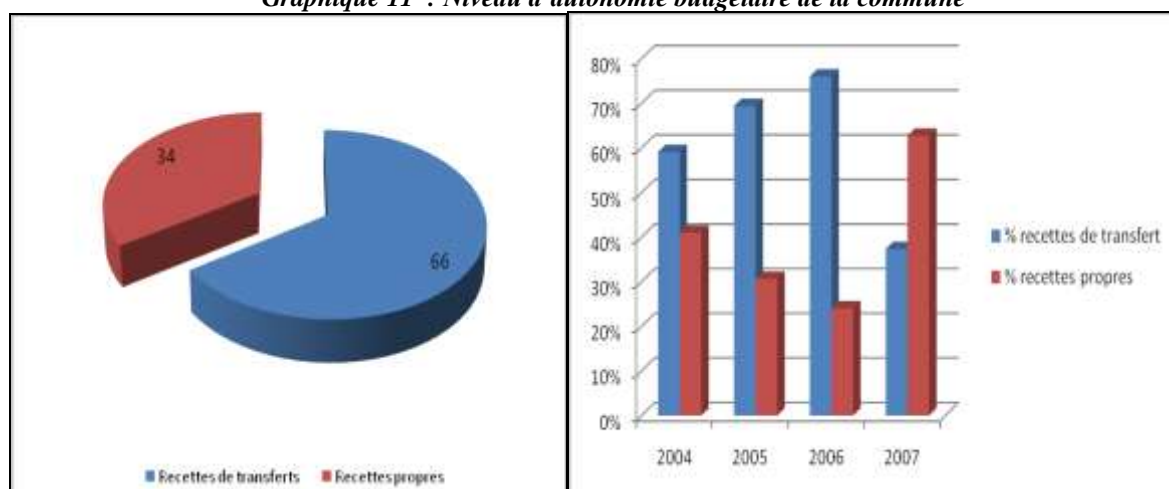
Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

La mobilisation des recettes de fonctionnement d'origine externe (transfert) composés essentiellement de la dotation globale de décentralisation (DGD) faible en 2005 avec 36% a augmenté en 2006 en se situant à 61% pour régresser à 57% en 2007. Malgré cette relative hausse du recouvrement de la DGD on peut retenir que la commune n'a pas une bonne visibilité sur les ressources attendues de l'État.

⇒ Niveau d'autonomie budgétaire de la Commune

L'étude des données financières de la Commune montre l'importance des ressources de transfert qui représentent, entre 2004 et 2007, plus de 66% des ressources de la Commune de Timirini contre 34% en 2007. Cette baisse est induite par la baisse importante des recettes de transferts mobilisés. Malgré tout, cette situation montre que la commune ne dispose pas d'une autonomie financière suffisante puisqu'elle attend de l'extérieur la quasi-totalité des ressources nécessaires à la prise en charge de ses besoins de fonctionnement et d'investissement.

Graphique 11 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

C'est ainsi que les investissements importants opérés par la Commune sur son espace pour la période de référence de l'étude, proviennent des fonds de l'ANICT, appuyés par les subventions d'organismes étrangers.

3.1.2.4 Indicateurs de performances de mobilisation des ressources

Une analyse fine des éléments budgétaires de la commune de Timirini permet de faire les constats suivants :

- au niveau des indicateurs de recettes per capita :
 - o une baisse importante des recettes totales rapportées à chaque habitant lesquelles sont passées de 274 F en 2004 à 3006 FCFA en 2006 puis à 1327 FCFA en 2007 : ce qui a réduit la capacité de la commune à prendre en charge les besoins des populations ;
 - o une faible et erratique contribution fiscale des populations au fonctionnement de la commune puisque l'apport moyen de chaque citoyen, est passé de 102 F en 2004 à 586 FCFA en 2006 puis à 720 FCFA en 2007.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de recettes per capita

Indicateurs de recettes per capita	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Recettes totales/habitant	274	2844	3006	1367	2406
Recettes propres/habitant	112	871	722	857	817
Recettes fiscales/habitant	102	593	719	857	723
Produits du domaine du patrimoine et des services/habitant	11	279	3	0	94
TDRL/habitant	102	542	586	720	616
Recettes gérées par la Commune/habitant	102	863	719	857	813

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

- Au niveau des indicateurs de structure de recettes :
 - o la taxe de développement rural représente l'essentiel des recettes de fonctionnement et des recettes propres de la commune (en moyenne près de 68% des recettes de fonctionnement et 75% des recettes propres) ; de ce fait les recettes fiscales représentent la quasi-totalité des recettes propres ;
 - o la forte dépendance de la commune du financement extérieur apparaît au travers de l'importance des recettes de transferts sur les recettes totales (en moyenne 60%) ;
 - o la contribution du patrimoine communal est relativement faible sur le volume des recettes collectées ;
 - o les recettes de fonctionnement représentent le tiers des recettes d'investissement sauf en 2004 et en 2007 où la baisse du recouvrement des investissements a entraîné une croissance exponentielle de la proportion de recettes de fonctionnement.

Tableau 4 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Timiniri

Structures des recettes de la Commune	2004	2005	2006	2007	Moyenne
TDRL/recettes de fonctionnement	46,3%	58,6%	70,8%	75,5%	68,3%
TDRL/recettes propres	90,5%	62,2%	81,2%	84,0%	75,8%
Recettes propres/recettes totales	40,9%	30,6%	24,0%	62,7%	39,1%
Recettes de transfert/recettes totales	59,1%	69,4%	76,0%	37,3%	60,9%
Recettes fiscales/Recettes propres	90,5%	68,0%	99,6%	100,0%	89,2%
Produits du domaine du patrimoine et des services/Recettes propres	9,5%	32,0%	0,4%	0,0%	10,8%
Recettes de fonctionnement/ Recettes d'investissement	400,2%	48,2%	38,0%	230,9%	105,7%
Recettes gérées par la Commune/ Recettes propres	90,5%	99,0%	99,6%	100,0%	99,5%
TDRL/Recettes gérées par la Commune	100,0%	62,8%	81,5%	84,1%	76,1%
Produits dom, Patri, Services gérés par commune/Recettes gérées par la Commune	10,5%	32,3%	0,4%	0,0%	10,9%

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3.2.1 Processus de budgétisation locale

La loi N° 93-008 AN-RM du 11 février 1993 relative à l'administration des Collectivités Territoriales, en son article 7 stipule que « *la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget des collectivités s'effectuent dans les conditions prévues par la loi* ». L'adoption du budget de la commune obéit à un processus qui fait intervenir plusieurs acteurs. On peut distinguer trois phases :

l'élaboration du budget : durant cette phase, les besoins de la commune sont identifiés et l'état d'exécution du compte administratif du maire étudié. Les chefs de villages sont consultés et les rôles établis. Le projet de budget est élaboré et soumis aux chefs de villages lors d'un débat public.

l'adoption et le vote du budget : le conseil communal se penche sur l'étude du projet de budget. La durée de la session ne peut pas dépasser quinze jours. Le conseil peut faire des propositions et des amendements avant de voter le budget.

l'approbation de l'autorité de tutelle : pour être exécutoire, le budget doit être approuvé par l'autorité de tutelle en l'occurrence le préfet. Aussi la délibération du conseil portant sur le budget est transmise à la tutelle dans un délai de 8 jours avec le compte rendu de la session et le PV de délibération. Le dépôt de ces documents fait l'objet d'un bordereau d'envoi avec accusé de réception. Ce dernier marque le point de départ du délai de trente jours accordé à l'autorité de tutelle pour approuver la délibération. Passé ce délai elle devient exécutoire.

L'autorité de tutelle peut émettre des observations que la mairie doit prendre en charge.

3.2.2 Qualité de la dépenses

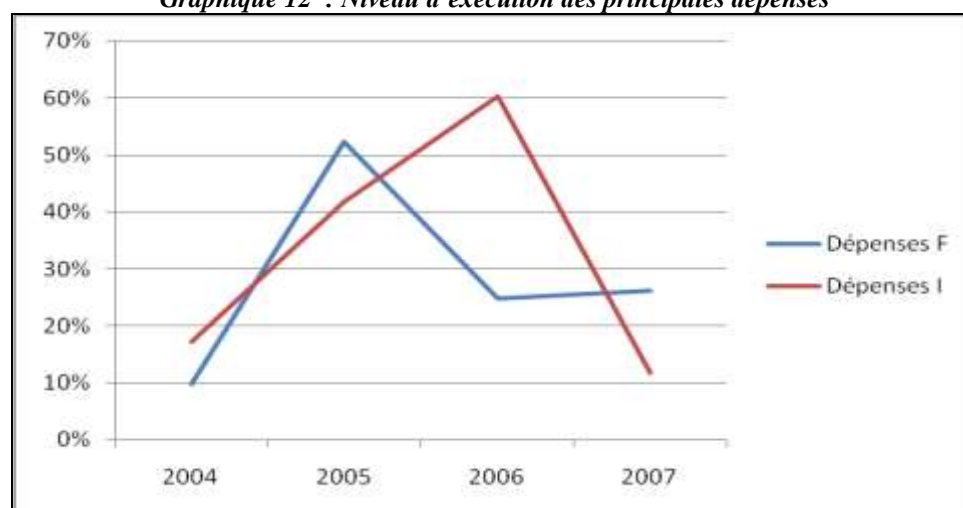
Les dépenses de la commune se structurent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement. La législation en matière de finances locales adopte le principe selon lequel les recettes existantes des collectivités territoriales doivent financer leurs dépenses.

3.2.2.1 Evolution des dépenses totales

L'évolution des dépenses globales de la commune est contrastée quelque soit la rubrique, avec une tendance plutôt positive.

- Pour le volet fonctionnement, le niveau d'exécution des dépenses a été très faible en 2004, avant de connaître un bond positif en 2005 où la commune a atteint un taux de 50% ;
- Pour le volet investissement, le niveau d'exécution des dépenses a connu une tendance globalement positive fortement marquée par le pic de 2006.

Graphique 12 : Niveau d'exécution des principales dépenses



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

De manière plus fine, l'étude des dépenses de la commune révèle :

- pour les indicateurs de dépenses per capita : une baisse sensible des dépenses rapportées à la population puisque les dépenses moyennes totales par habitant ont progressé de 2604 F en 2004 à 4821 F en 2005 avant de chuter à 3703 F en 2006 pour atteindre 725 F en 2007, ce qui est conforme à l'évolution des recettes globales de la commune. Tel est le cas de toutes les autres dépenses per capita qui ont toutes connu une évolution erratique sur la période. Les ressources financières affectées par la commune à la satisfaction des besoins de chaque habitant sont extrêmement faibles et sont en moyenne égales à 400 F pour le fonctionnement et 2600 pour l'investissement. Autant dire que les besoins des populations ne sont pas du tout satisfaits par la Commune.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de dépenses per capita

Indicateurs de dépenses per capita	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses totales/habitant	2 604	4 821	3 703	725	3 083
Dépenses de fonctionnement/habitant	1 006	586	309	312	402
Dépenses de structure/habitant	2 602	4 808	3 696	725	3 076
Dépenses d'investissement/habitant	1 598	4 235	3 394	413	2 681
Dépenses de services/habitant	3	13	7	0	7

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

- Pour les indicateurs de structures des dépenses : On constate sur la période que les dépenses d'investissement sont généralement mieux prises en charge que les dépenses de fonctionnement, malgré une progression constante des charges du personnel.

Tableau 6 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Timiniri

Structures des dépenses de la Commune	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses de fonctionnement/dépenses totales	38,6%	12,1%	8,3%	43,0%	21,2%
Dépenses de structure/dépenses totales	99,9%	99,7%	99,8%	100,0%	99,8%
Dépenses d'investissement/dépenses totales	61,4%	87,9%	91,7%	57,0%	78,8%
Dépenses de services/dépenses totales	0,1%	0,3%	0,2%	0,0%	0,2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	38,3%	39,8%	86,1%	81,5%	69,1%

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.2.2.2 Structure et évolution des dépenses de fonctionnement par principales composantes

L'analyse de la structure des dépenses de fonctionnement de la Commune de Timiniri révèle qu'elles sont principalement composées de trois rubriques :

- **fonctionnement propre de la mairie** : cette rubrique constitue la plus importante part du budget des dépenses de fonctionnement de la mairie avec un pourcentage de 80% ;
- **fonctionnement de service aux populations** concerne 3% du montant total des dépenses de fonctionnement exécutées par la mairie sur la période de référence de l'étude ;
- **autres dépenses de fonctionnement** : elles se structurent en dépenses au profit des structures déconcentrées de l'Etat et autres dépenses de gestion courante et représentent 18% des dépenses totales de fonctionnement.

➤ **Salaires du personnel et autres**

Cette rubrique est incluse dans le fonctionnement propre de la mairie et l'analyse de la situation des charges de personnel de la commune sur une période de référence de quatre

années (2004-2007), montre qu'elle représente, en moyenne 73,7% des dépenses de fonctionnement propre de la commune de Timiniri. Les charges du personnel concernent les rémunérations principales du personnel de la mairie, les rémunérations du personnel non titulaire, les charges sociales de prévoyance et les frais de formation du personnel.

➤ **Matériels et fournitures**

Les matériels et fournitures comprennent les combustibles et lubrifiants et les fournitures de bureau stockées. La désagrégation des postes de dépenses montrent une non prise en compte des fournitures, livres et matériels scolaires. Quant aux autres rubriques concernées, elles n'ont été émises pour l'année 2005 pour les fournitures de bureau stockées et pour les années 2005 et 2006 pour les combustibles.

➤ **Entretien du patrimoine**

Les dépenses d'entretien du patrimoine concernent exclusivement le matériel roulant et représentent 10,7% du budget de fonctionnement propre de la mairie de Timiniri. Ceci explique en partie l'état de dégradation avancée des bâtiments de la mairie.

➤ **Promotion socio-économique**

La promotion socio-économique s'inscrit globalement dans les services offerts par la commune à la population, elle se structure en charge d'organisation des fêtes officielles et appui aux organismes. Elle est essentiellement orientée vers l'organisation des fêtes officielles qui représente 3% du budget alloué à cette rubrique durant la période 2004-2007. L'appui aux organismes concerne l'essentiel des dépenses opérées dans le volet relatif à la promotion socio-économique qui représente 45% des dépenses opérées dans cette rubrique.

3.2.2.3 Evolution des dépenses d'investissement

L'étude de la structure des dépenses d'investissement de la commune de Timiniri sur les quatre années de référence de l'étude (2004-2007) montre qu'elles sont exclusivement constituées des travaux de construction de bâtiments collectifs. Egalement, l'analyse des indicateurs de dépenses de la commune révèle la part assez importante que représentent les dépenses d'investissement sur les dépenses totales, de l'ordre de 78%. Cependant, la tendance globale est erratique, révélant le caractère aléatoire du quota moyen alloué à la commune pour chaque habitant en matière d'investissement qui passe de 1598 FCFA en 2004 à 4235 FCFA en 2005, avant d'atteindre 413 FCFA en 2007.

3.2.2.4 Evolution des éléments d'équilibre financier

L'évolution des ratios d'équilibre financier laisse apparaître :

- un niveau d'épargne brute important qui reste globalement positif, malgré les fluctuations d'année en année et qui traduit la capacité de la commune à financer intégralement toutes ses dépenses de fonctionnement par les ressources y afférentes et à dégager des ressources additionnelles en vue de renforcer sa capacité d'investissement.

- en dehors de l'année 2004, la capacité d'autofinancement des investissements est intégralement supportée par l'excédent de fonctionnement capitalisé puisque la commune n'a pu mobiliser des recettes propres d'investissement que pour l'année 2004. la commune pourrait accroître sa capacité d'investissement en mettant en place un système qui lui permettrait de bénéficier de l'apport de ses recettes d'investissement.

Tableau 7 : Tableau des équilibres financiers de la commune

Equilibres financiers	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles de fonctionnement	2 608 430	11 038 340	9 972 492	11 799 939
Dépenses réelles de fonctionnement	11 957 405	6 991 590	3 718 499	3 862 393
Epargne brute/nette	-9 348 975	4 046 750	6 253 993	7 937 546
Recettes propres réelles d'investissement	1 339 156	0	0	0
Recettes réelles d'investissement	651 760	22 921 000	26 245 338	5 111 334
Capacité d'autofinancement des investissements	-8 009 819	4 046 750	6 253 993	7 937 546
Recettes totales d'investissement (y compris prélèvement)	-7 358 059	26 967 750	32 499 331	13 048 880
Recettes propres/dépenses de fonctionnement et d'entretien	11,16%	148,77%	233,93%	274,57%
Dépenses réelles totales d'investissement	19 000 000	50 572 744	40 890 676	5 111 334
Epargne nette/Recettes de fonctionnement	-358,41%	36,66%	62,71%	67,27%
Recettes totales d'investissement/dépenses totales d'investissement	3,43%	45,32%	64,18%	100,00%
Capacité d'autofinancement des investissements/dépenses totales d'investissement	-42,16%	8,00%	15,29%	155,29%
Ecart recettes totales d'investissement - dépenses totales d'investissement	-18 348 240	-27 651 744	-14 645 338	0

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.2.2.5 Respect des principes et règles en matière de gestion des finances et de la comptabilité publique locale

En matière de finances locales et de comptabilité publique, les recettes doivent permettre de couvrir les dépenses pour chaque rubrique. L'étude du rapport recettes propres sur dépenses de fonctionnement montre une évolution très erratique mais essentiellement positive sur la période 2004-2007. Cette situation est identique pour le rapport recettes/dépenses d'investissement, fortement positives du fait des taux de 2005 et de 2006. Cette situation est entachée par les engagements financiers de la commune qui sont sur trois années assez conséquents.

3.2.3 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales

3.2.3.1 Stock d'infrastructures public de compétences communales

L'analyse du patrimoine physique de la commune prend en compte l'ensemble des équipements dont la gestion a été déléguée aux communes dans le cadre de la

décentralisation. Dans la commune de Timiniri, il s'agit entre autres de : équipements scolaires, administratifs, hydrauliques, sanitaires et autres équipements particuliers.

⇒ **Equipements administratifs**

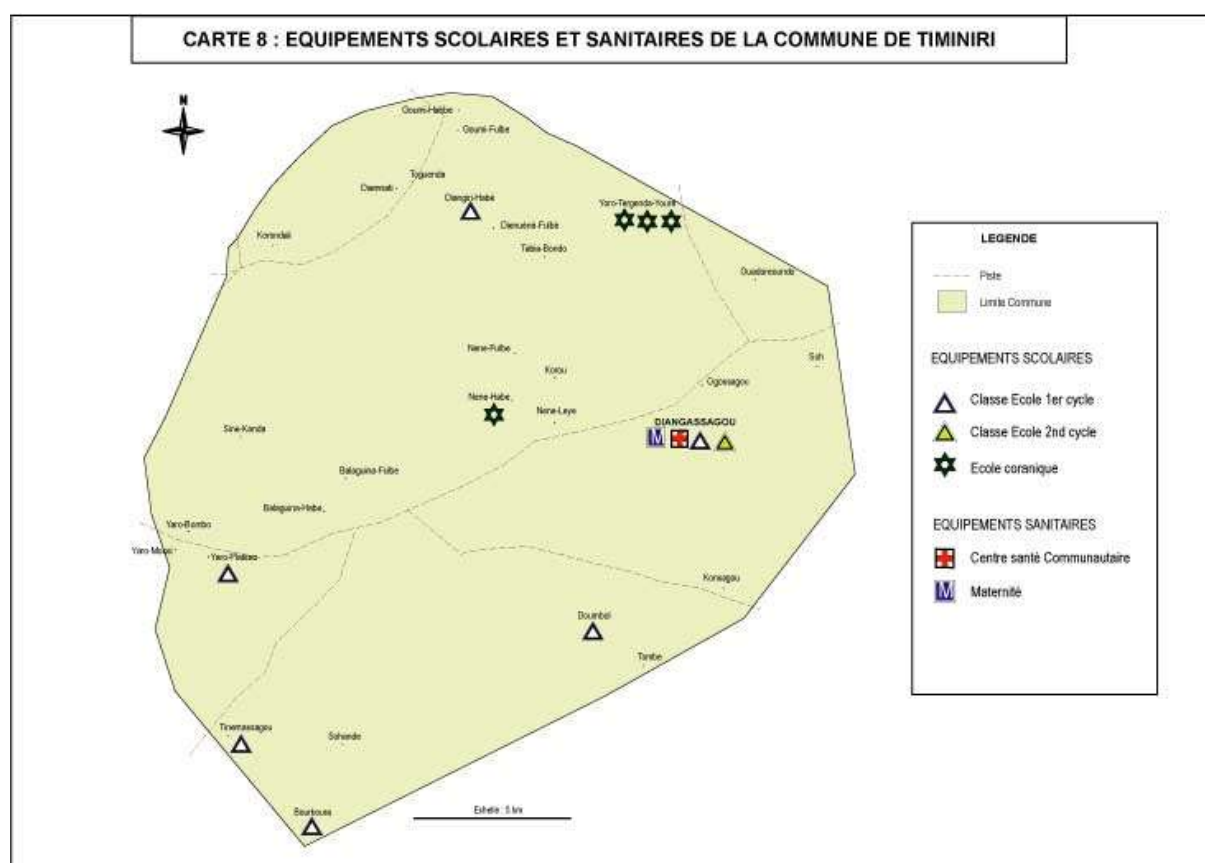
Seul le siège de la mairie fait office de bâtiment administratif dans la commune. Avec une superficie de 20.842 m², le siège de la mairie qui se trouve dans le village de Dankassago est en mauvais état et fonctionne moyennement.

⇒ **Equipements éducatifs**

Les équipements éducatifs sont de deux types : les établissements de premier cycle et ceux du second cycle.

Le premier cycle est le plus répandu dans la commune. On les retrouve dans 08 villages que sont Dankassago, Néné Habé, Yaro-Plateau, Diegueni-Habé, Bouroukouma, Doumbol, Konsaguo, balaguina-Habé, Tinemassaguo.

Ces écoles de premier cycle se regroupent cependant en trois catégories : les écoles publiques, les écoles communautaires et les CED. Les écoles publiques sont les plus répandues.



⇒ **Equipements sanitaires**

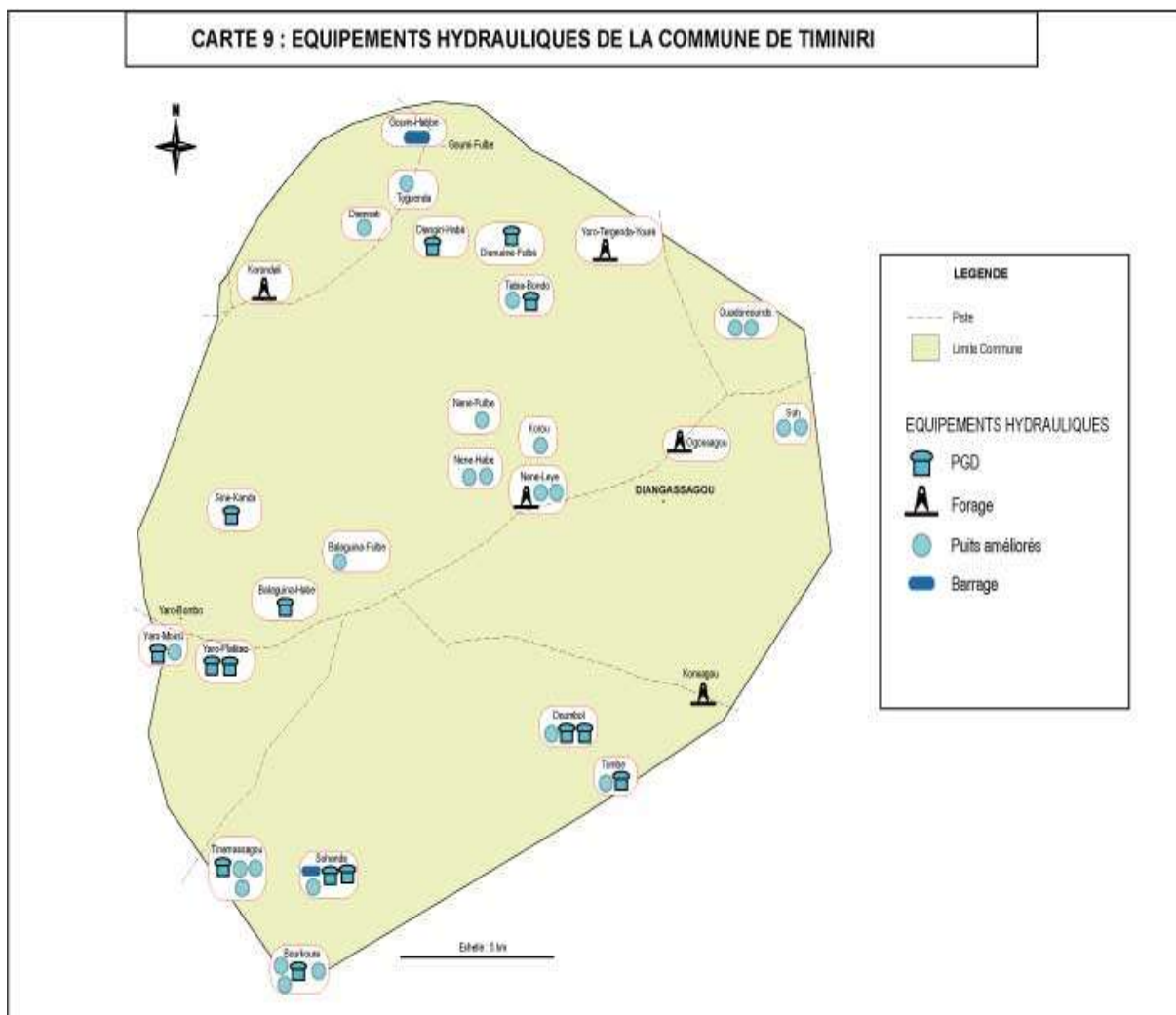
A l'échelle communale, on ne compte qu'un seul CSCOM dans le village de Dankassagou. Le CSCOM offre les soins primaires et prénataux. Il est faiblement équipé, les populations font pour la plupart du temps recours aux autres structures de soins du cercle de Bandiagara.

⇒ Equipements hydrauliques

Les équipements hydrauliques sont de trois types : les puits à grand diamètre, les forages, les barrages etc.

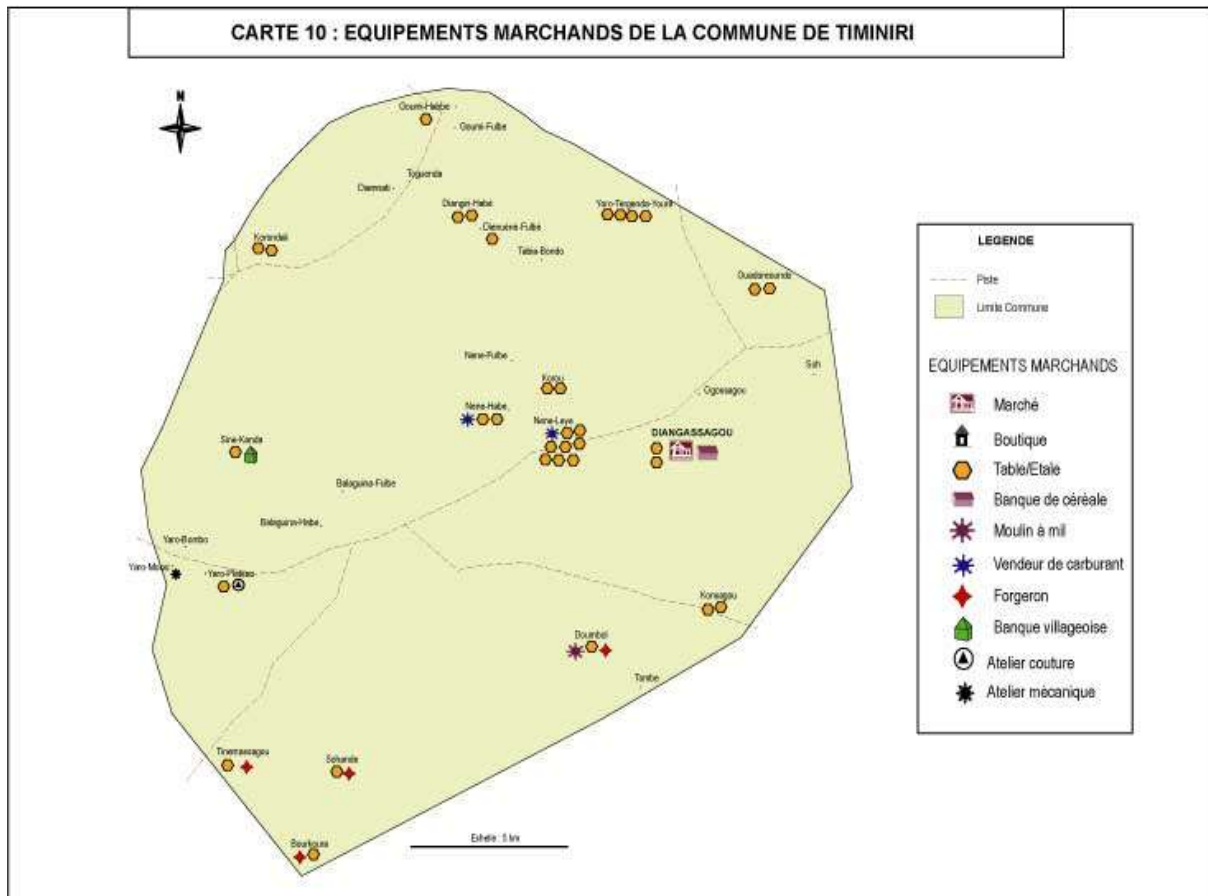
Seuls 21 villages sur 29 ont un ouvrage hydraulique. La répartition par catégorie d'ouvrage nous donne les résultats suivants :

- les puits à grand diamètre : on a trois puits à grand diamètre dans le village de Dankassagou, trois dans le village de Sohandé, un puits dans le village de Néné-Leye, un puits dans celui de ouadereoundo, trois puits dans le village de Yaro-Bombo, cinq dans celui de Yaro-Plateau , un dans celui de Diegueni-Fulbé, deux dans le village de Néné Habé, un puits à Tombé, un à Balaguina-Fulbé, deux à Soh, deux à Tinemassagou, deux à Konsagou et un à Doumbol ;
- les forages sont au nombre de treize et se répartissent dans les villages de : Dankassagou, Sohandé, Néné-Leye, Korondoly, Goumi-Habé, Diegueni-Fulbé avec deux forages, Tombé, Soh avec deux forages, Konsagou, Bourou-Kouna ;
- les barrages dans les villages de Doumbol, Konsagou, Tombé, Goumi-Foulbé, Louré, et Sohandé.



⇒ Equipements marchands

La commune de Timiniri ne dispose pas d'équipements marchands. Le marché se tient en pleine air. La foire aussi se tient en pleine air et le manque à gagner pour la commune est considérable. L'absence de stands, constitue dans la plupart des cas un motif de refus de paiement de taxes par les commerçants.



⇒ Autres équipements

Comme autres équipements on a : le magasin de stockage et le logement des enseignants. Le magasin de stockage se situe dans le village de Dankassagou. Il est de taille moyen (37.72m²). Le niveau de fonctionnalité est bon. Le magasin de stockage sert à conserver les dons de nourriture.

3.2.3.2 Besoins d'investissement complémentaires

Les focus-group réalisés à Dankassagou avec la participation des différentes personnes ressources ont permis d'identifier les principales priorités des populations. Il ressort de ces entretiens que la construction de banques de céréales et la vente des produits alimentaires à des prix raisonnables constitue la principale priorité dégagée par les populations. C'est que, la commune de Timiniri, à l'instar de la plupart des collectivités territoriales du cercle de Bandiagara connaît une crise alimentaire qui contribue grandement à la détérioration des

conditions de vie des populations. D'ailleurs, la commune a déjà orienté ses investissements dans ce sens avec la construction d'une banque de céréale.

3.2.4 Production et circulation de l'information

L'étude du circuit de l'information entre la mairie et la perception suit la tendance générale du suivi d'exécution du budget. Ce suivi se fait aussi bien au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses.

- **Suivi de recouvrement des recettes** : il se fait à travers le respect de :
 - l'élaboration du plan de trésorerie ;
 - l'existence et l'utilisation des fiches de comptabilité de l'ordonnateur de recettes ;
 - l'établissement des ordres de recettes par type ;
 - l'établissement du relevé annuel détaillé des versements effectués à la caisse du receveur municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

- **Suivi d'exécution des dépenses** : il se fait à travers le respect de :
 - l'établissement d'une demande de trésorerie du maire ;
 - le dépôt d'engagement du maire au percepteur ;
 - l'établissement d'engagement de dépenses et justificatifs.

Ce conformisme de la Commune à la procédure légale s'explique en partie par le fait que les fonds de la commune sont logés au trésor public et seul le visa du percepteur permet d'y accéder.

3.2.5 Contrôle de l'exécution du budget

Les aléas de gestion budgétaire ne peuvent s'observer qu'au niveau des recettes de fonctionnement, notamment celles émanant directement de la mairie à savoir les produits des services du domaine et ventes diverses. Le problème qui se pose à ce niveau est l'absence de dépôt de valeur inactive au niveau de la perception, entravant toute possibilité de contrôle de l'exécution du budget dans ce secteur par l'autorité administrative de tutelle.

Quant aux autres types de recettes, le contrôle de légalité est effectué par la perception par le biais des fiches comptables remises par le percepteur et qui constitue la valeur inactive des recettes de la commune préalablement évaluées.

3-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER

L'absence de recouvrement des droits d'occupation des places lors de la foire de Diankassagou qui se tient tous les cinq jours affectent de manière drastique le potentiel fiscal de la Commune de Timiniri. Cet état de fait est exacerbé par le manque d'initiative des autorités communales quant à l'identification de nouvelles matières imposables afin de renforcer le potentiel fiscal de la Commune.

IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE

4.1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL

⇒ Un potentiel naturel

La commune de Timiniri a des potentialités naturelles limitées, ce qui affecte les secteurs d'activités suivantes :

- l'agriculture est une activité aléatoire dans la commune, car n'étant pratiquée qu'en saison des pluies ;
- l'élevage est aussi une activité limitée dans la commune ;
- le maraîchage étant une activité secondaire dans la commune, souffre des conditions climatiques aléatoires.

⇒ Les ressources humaines

La commune de Timiniri a des ressources humaines fort appréciables. Cette dichotomie entre la faiblesse des ressources naturelles et le caractère appréciable du potentiel humain constitue un facteur tant soit peu de dynamisme :

- la jeunesse de la population fait montre d'une disponibilité de bras valides pour la réalisation des activités potentielles de la commune ;
- le tissu associatif soudé par des liens parentaux ;
- l'appui/conseil constant des agents des services techniques de l'Etat qui accompagnent la collectivité dans ses projets.

4.2 CARACTERISTIQUES DU DEVELOPEMENT LOCAL.

Les caractéristiques du développement local reposent sur les ressources mobilisables, la mobilisation des acteurs autour d'un projet de développement et de la valorisation de ces ressources. Cependant, on a pu constater dans la commune de Timiniri une faible synchronisation entre ces différents facteurs. Le développement local est ainsi caractérisé par :

- l'agriculture pluviale encore rudimentaire ;
- le maraîchage pratiqué comme activité de contre saison ;
- le commerce qui est une activité animée par la foire de Diankassagou ;
- les potentialités touristiques encore faiblement développées ;
- enfin la ressource humaine qui est constituée d'une population jeune et des organisations de base œuvrant déjà dans le secteur socio-économique.

Le développement local de la commune de Timiniri peut être enclenché dans la commune par la mise en valeur des productions locales dans les foires d'une part, et d'autre part par la mobilisation des ressources fiscales.

4-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le niveau de desserte des équipements de Timiniri est limité. La desserte est d'abord communale. Le faible plateau technique des services, combinés au manque de moyens de communication, font que les infrastructures ont une faible aire de polarisation :

- les équipements sanitaires polarisent essentiellement la commune ;
- les équipements scolaires qui sont d'abord des équipements communaux, seul le deuxième cycle polarise au-delà de la commune ;
- les équipements marchands qui sont les plus importants de la commune. L'aire de chalandise du marché de Timiniri s'étant au-delà même du territoire communal. Toutes les communes du cercle de Bandiagara commerce avec la commune de Timiniri. Les communes de Mopti aussi, et certaines localités du Mali (Bamako, Sikasso etc.) développent des échanges avec la commune de Timiniri. Delà on peut affirmer le marché est une composante fondamentale du développement local.

4-4 PRINCIPALES CONTRAINTES

⇒ **Sur le plan institutionnel**

La mairie de Timiniri a un niveau de fonctionnalité très réduit, les services communaux sont irréguliers, les élus sont peu présents, ce qui ne favorise pas une offre de service satisfaisante à la population. Ceci est aggravé par le faible niveau des élus et les faibles capacités techniques du personnel communal. La non implication de la population dans les activités de la commune constitue le facteur aggravant de cette situation. Malgré les missions rapprochées de la sous-préfecture de Ouou, dont elle dépend administrativement, la commune se singularise par le faible niveau de maîtrise des rôles et responsabilités des élus.

⇒ **Sur le plan de l'économie locale**

Les contraintes de l'économie de Timiniri sont :

- d'abord Timiniri est une commune enclavée. L'accessibilité y est difficile tout au long de l'année. Les villages qui se situent à l'intérieur de la commune sont déconnectés du tissu économique local. Il est ainsi difficile de faire parvenir les produits agricoles, animaliers et les produits de la cueillette dans le marché de Diankassagou ;
- ensuite la commune est peu équipée en infrastructures pouvant sous-tendre le développement économique. Les unités de transformation de la production locale sont inexistantes, de même que l'électricité élément fondamental du développement économique n'y est pas ;
- enfin, la faiblesse de mobilisation des recettes fiscales dans la commune. Les rentrées fiscales sont faibles, en dépit du nombre important de ressources imposables.

⇒ **Sur le plan financier**

L'absence de recouvrement des droits d'occupation des places lors de la foire de Diankassagou qui se tient tous les cinq jours affectent de manière drastique le potentiel fiscal de la Commune de Timiniri. Cet état de fait est exacerbé par le manque d'initiative des

autorités communales quant à l'identification de nouvelles matières imposables afin de renforcer le potentiel fiscal de la Commune.

ANNEXES
